

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – archives numériques

**Pratiques généalogiques et réseaux sociaux : entre
valorisation des archives numériques et enjeux de
transmission**

Benjamin MIALON

Sous la direction de Pascal ROBERT
Maître de conférences – ENSSIB

Remerciements

Je souhaite remercier mon directeur de recherche, Monsieur Pascal Robert, pour ses conseils précieux et sa disponibilité tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je salue la promo ARN 2025 dont la cohésion a permis la bonne rédaction de nos travaux de recherche.

Je remercie Monsieur Jean-Christophe Esman, de l'étude Coutot-Roehrig et Monsieur François Nègre, de l'étude Moyne & Associés, qui ont été les rares personnes à accepter de faire un entretien et que je remercie pour leur patience et le temps qu'ils m'ont consacré.

Je salue l'ensemble des personnes ayant pris le temps de répondre à mon questionnaire, petite dédicace à la team chihuahua du DU de généalogie de Nîmes, et qui ont ainsi contribué à enrichir ce travail.

Je suis reconnaissant à ma famille, toujours présente, qui a participé à la relecture de ce mémoire.

Ce travail est dédié à ma tante Sylvie. C'est elle qui est à l'origine de ma passion pour la généalogie. Ses connaissances solides et sa lecture impressionnante des parchemins, la transmission généreuse de la mémoire familiale qu'elle opère avec beaucoup d'illustrations des arbres généalogiques (photos, lettres, anecdotes) et les expéditions mémorables sur les lieux de vie de mes ancêtres ont éveillé chez moi le goût pour la recherche généalogique.

Résumé :

Ce mémoire étudie la façon dont le numérique transforme la généalogie, la transmission de la mémoire familiale et la gestion des archives. Il met en évidence les opportunités offertes par les plateformes digitales et les enjeux éthiques liés à la confidentialité. La digitalisation favorise une mémoire vivante et accessible, tout en posant des défis de pérennité et de fiabilité des données.

Descripteurs : généalogie, archives, transmission, mémoire familiale, données numériques, supports

Abstract :

This thesis explores how digital technology is transforming genealogy, the transmission of family memory, and archive management. It highlights the opportunities provided by digital platforms and the ethical challenges related to confidentiality. Digitalization promotes a living and accessible memory, while also presenting challenges of data durability and reliability.

Keywords :genealogy, archives, transmission, family memory, digital data, supports, heritage, ethics

Droits d'auteurs

License Creative Commons



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
I. DE LA PRATIQUE PRIVÉE À LA GÉNÉALOGIE CONNECTÉE : MUTATIONS DES USAGES ET DES ACTEURS.....	13
1) De la généalogie privée aux communautés connectées.....	13
A. <i>La généalogie, un outil de distinction sociale.....</i>	<i>13</i>
B. <i>De la Révolution française à la loi Naquet : rupture et discrédit de la généalogie nobiliaire.....</i>	<i>16</i>
C. <i>La lente démocratisation d'une pratique encore élitiste.....</i>	<i>18</i>
2) Du cabinet aux plateformes : panorama et évolution des professionnels de la généalogie	21
A. <i>Les pionniers et acteurs historiques : les cabinets de généalogie successorale.....</i>	<i>21</i>
B. <i>L'élargissement des profils généalogiques</i>	<i>24</i>
C. <i>Le tournant numérique : plateformes, ADN et généalogiste 2.0 .</i>	<i>26</i>
3) Du temps long à l'instantanéité numérique	30
A. <i>La recherche traditionnelle.....</i>	<i>30</i>
B. <i>Une immédiateté de la recherche</i>	<i>31</i>
C. <i>Des effets à double tranchant pour la profession</i>	<i>33</i>
II. ARCHIVES NUMÉRIQUES ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE FLUX, MÉMOIRE ET MÉDIATION	37
1) Du stock au flux	37
A. <i>L'archive en tant que support numérique</i>	<i>37</i>
B. <i>La transformation des pratiques archivistiques</i>	<i>38</i>
C. <i>Conséquences sur la mémoire et la transmission familiale</i>	<i>40</i>
2) Réseaux sociaux et logiques de transmission	43
A. <i>Les réseaux sociaux : espaces de mise en relation intergénérationnelle</i>	<i>43</i>
B. <i>La médiologie au sein de la mémoire familiale.....</i>	<i>45</i>
C. <i>Les nouvelles temporalités.....</i>	<i>46</i>
3) Communication, narration et visibilité de la mémoire familiale	49
A. <i>La mise en récit comme acte social.....</i>	<i>49</i>
B. <i>La visibilité numérique : de la mémoire intime à l'espace public</i>	<i>50</i>
C. <i>La médiation visuelle.....</i>	<i>53</i>
III. STRUCTURER LA GÉNÉALOGIE NUMÉRIQUE : APPORTS, LIMITES ET PERSPECTIVES ARCHIVISTIQUES.....	55

1) Contribution des réseaux sociaux à la valorisation des archives familiales	55
A. <i>Accessibilité élargie des archives familiales</i>	55
B. <i>Centralisation et archivage collaboratif</i>	56
C. <i>Exemples concrets de plateformes et de pratiques</i>	57
2) Enjeux éthiques, techniques et juridiques	58
A. <i>Confidentialité et consentement</i>	58
B. <i>Pérennité et sécurité des données numériques</i>	61
C. <i>Gouvernance et bonnes pratiques de conservation</i>	63
3) Identités, récits partagés et construction d'une mémoire collective	64
A. <i>Formation de l'identité individuelle à travers le récit familial ...</i>	65
B. <i>Identités collectives et mémoire familiale sur les réseaux</i>	67
C. <i>Temporalités et continuité identitaire dans la généalogie numérique</i>	68
CONCLUSION	71
SOURCES	73
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXES	79
<i>Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux professionnels et amateurs</i>	79
<i>Annexe 2 : Grille d'entretien</i>	82
<i>Annexe 3 : Graphique représentant l'usage des réseaux sociaux selon l'année de naissance</i>	83
GLOSSAIRE	85

Sigles et abréviations

CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés

JPEG : Joint Photographic Experts Group

OAIS : Open Archival Information System

PDF : Portable Document Format

SIAF : Service Interministériel des Archives de France

RGPD : Règlementation Générale pour la Protection des Données

INTRODUCTION

Le terme généalogie est issu de l'addition de deux mots grecs, « genea » (γενεά), que l'on pourrait traduire par origine ou parenté et « logos » (λόγος) qui peut être traduit par « connaissance »¹. Le terme a ensuite été transposé dans la langue latine, « genealogia ». La généalogie est une discipline scientifique qui étudie la parenté et la filiation entre les individus.

Autrefois limitée à la sphère privée, la généalogie s'appuyait sur une exploration minutieuse des archives familiales et sur la transmission orale des souvenirs entre générations. Aujourd'hui, cette pratique évolue profondément grâce au numérique et, surtout, à la montée en puissance des réseaux sociaux. Facebook, Instagram, les forums dédiés ou les plateformes collaboratives comme Geneanet bouleversent la façon de faire de la généalogie : les recherches deviennent plus collectives, plus rapides et gagnent en visibilité, tout en s'ouvrant à un public beaucoup plus large.

Grâce à ces nouvelles pratiques, les réseaux sociaux ne se limitent plus à la simple diffusion d'informations : ils redéfinissent les modes de préservation de la mémoire familiale, encouragent la mise en scène publique de récits personnels et ouvrent la voie à de nouvelles formes de transmission intergénérationnelle. Les archives, désormais numériques, circulent selon des dynamiques renouvelées de partage, d'appropriation et de narration. Cette transformation soulève de multiples questions, qu'elles soient d'ordre technique, sociale ou éthique, et nous amène à repenser notre rapport à la mémoire, à l'identité et à l'histoire familiale.

À ce jour, il nous est impossible de quantifier le nombre de personnes pratiquant la généalogie, celle-ci pouvant s'exercer à différents titres, amateur ou professionnel. En outre, la pratique généalogique peut aller de la simple recherche d'un parent à l'établissement complet de la généalogie familiale. Il faut à ce titre distinguer deux types de généalogie, il y a la généalogie familiale qui consiste à rechercher ses ancêtres et qui est plutôt l'apanage de généalogistes amateurs, et la généalogie successorale qui consiste à « *rechercher des personnes encore vivantes dans le cadre précis d'un acte successoral les concernant, pour une succession dans son ensemble ou pour une simple recherche de*

¹ Dictionnaire Bailly

bénéficiaires, d'ayants droit ou d'indivisaires », selon la définition du cabinet Quartett². La généalogie successorale est quant à elle pratiquée par des professionnels qui disposent de compétences historiques et juridiques.

J'ai fait le choix de ce sujet pour tenter de comprendre l'impact du numérique et plus particulièrement des réseaux sociaux sur la pratique généalogique en 2025 et aussi en raison de ma passion pour la généalogie, ayant moi-même réalisé la généalogie de ma famille. À la suite de mes diplômes complémentaires en généalogie, j'ai pu évoluer pendant une année au sein d'un cabinet de généalogie successoral. En outre, j'ai constaté que les mémoires sur la généalogie, ceux d'Hélène Laug³ et de Patricia Machet⁴, ne traitaient pas de l'impact des réseaux sociaux ainsi que de la question de la transmission.

Pour mieux comprendre l'impact du numérique sur la pratique de la généalogie, des entretiens semi-directifs ont été menés avec des professionnels de la généalogie. Ces échanges m'ont permis de mieux cerner leurs motivations, leurs usages des outils numériques, leurs conceptions de la mémoire familiale, ainsi que leurs rapports aux archives. Ils visent à mieux expliquer les logiques d'appropriation, de médiation et de transmission qui sous-tendent les pratiques généalogiques à l'ère des réseaux sociaux.

C'est ainsi que nous verrons comment les réseaux sociaux redéfinissent la généalogie, en particulier dans l'archivage numérique et la transmission de la mémoire. Ce mémoire s'articulera autour de trois grandes parties. Ainsi, nous verrons dans un premier temps les grandes mutations de la généalogie ainsi que ses principaux acteurs. Ensuite, nous examinerons les mutations de la notion d'archives à l'ère du numérique et le positionnement des réseaux sociaux dans la médiologie, la transmission et la mise en visibilité de la mémoire familiale. Enfin, nous verrons la manière de structurer la généalogie numérique avec notamment ses apports et ses limites.

² <https://www.quartettgenealogie.fr/genealogie-successorale/>

³ Laug, H. (2017). *La pratique généalogique amateur en France, à l'ère du numérique* [Mémoire de Master, Enssib]. Enssib. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67747-la-pratique-genealogique-amateur-en-france-a-l-ere-du-numerique.pdf>

⁴ Machet, P. (2023). *Généalogie 4.0 : la révolution de l'intelligence artificielle ? Des technologies et des hommes*. Histoire. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04248822v1>

I. DE LA PRATIQUE PRIVÉE À LA GÉNÉALOGIE CONNECTÉE : MUTATIONS DES USAGES ET DES ACTEURS

1) DE LA GÉNÉALOGIE PRIVÉE AUX COMMUNAUTÉS CONNECTÉES

La généalogie est une discipline stable pratiquée par les élites en Europe, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, et depuis ces quarante dernières années, par de nouvelles populations appartenant très majoritairement aux couches moyennes et aux couches supérieures.

A. La généalogie, un outil de distinction sociale

Aujourd'hui démocratisée, la généalogie était autrefois l'apanage de la noblesse et de l'aristocratie. Nous allons donc voir comment cette pratique s'est transformée pour devenir aujourd'hui une véritable activité

D'après André Burguière⁵, l'histoire de la généalogie est « inséparable de l'histoire des représentations religieuses et des idéologies qui se sont déposées dans la culture occidentale ». C'est notamment grâce à l'influence de l'Église chrétienne que la généalogie a perduré malgré les invasions barbares. On voit donc naître la généalogie hagiographique, les religieux s'intéressent à la vie des saints, c'est ainsi qu'une parenté est établie avec les rois afin de les légitimer.

Les rois de France ne dérogent pas à cette règle, on est toujours dans une volonté d'asseoir sa légitimité. Les Capétiens, qui portaient le prénom de Robert (porté par l'arrière-grand-père, le grand-père et le fils d'Hugues Capet), font le choix d'utiliser un prénom latin Ludovicus, issu de la langue latino-germanique, Clodovicus, c'est-à-dire Clovis. Ce dernier est alors considéré comme le fondateur de la monarchie française.

La généalogie devient un enjeu politique avec la mise en place de la loi salique en France. En 1328, le roi Charles IV dit le Bel, dernier fils de Philippe le Bel meurt, ne laissant aucun héritier mâle, marquant ainsi la fin de la dynastie Capétienne. L'héritière naturelle est sa sœur Isabelle de France, ce qui cause un problème d'ordre

⁵ Burguière, A., & Revel, J. (Dirs.). (1992). Histoire de la France. Paris : Seuil

politique du fait de son mariage avec le roi d'Angleterre Edouard II. L'aristocratie française invoque la loi salique pour éviter le basculement du royaume de France sous domination anglaise. Les femmes sont donc exclues de la succession au trône. C'est ainsi que Philippe IV de Valois, neveu de Philippe le Bel, devient roi de France en 1328, ouvrant une nouvelle dynastie.

Ainsi, la généalogie reste au service du pouvoir, les premiers grands livres de généalogie paraissent avec l'essor de l'imprimerie. À cette époque, la généalogie agnatique est prédominante ; ce principe durera plusieurs siècles avant d'être progressivement remis en cause avec la décomposition de la puissance royale.

Entre le Xe et le XIVe siècle on constate une première évolution dans la pratique généalogique, avec dans un premier temps le monopole des « maisons royales »⁶, puis dans un second temps, l'usage de la pratique généalogique par la noblesse puis par la bourgeoisie à la fin du XIVe siècle. Georges Duby a montré qu'une conscience généalogique a progressivement émergé avec la transmission héréditaire des richesses et du pouvoir⁷.

La généalogie bourgeoise émerge à la fin du XIVe siècle ; elle apparaît dans les familles de négociants et de banquiers des villes italiennes et allemandes. Ces généalogies visent la transmission de l'expérience, de la gestion patrimoniale, et l'affirmation d'un enracinement urbain. À la différence du modèle aristocratique, la bourgeoisie met en avant la réussite individuelle, l'intégration réussie dans la société locale, la gestion avisée des biens, les alliances matrimoniales et la propriété, plus que la simple ancienneté du sang.

De nombreux événements vont transformer progressivement la pratique de la généalogie dans le milieu bourgeois. L'édit de Villers-Cotterêts de 1539 marque une évolution cruciale, il est imposé aux curés de tenir un registre de baptêmes, l'édit de Blois de 1579 va le compléter avec la tenue de registres de mariages et de sépultures. On trouve cependant trace d'un registre paroissial datant du milieu du XIVe siècle au sein de la commune de Givry dans le département de la Saône-et-Loire. On peut également citer l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye de 1667 qui impose la tenue en double de ces registres pour une question de sécurité.

⁶ Maisons régnautes d'un royaume

⁷ Duby, G. (1979). *La Société chevaleresque : hommes et structures du Moyen Âge*. Flammarion.

Avec la centralisation progressive de la monarchie française, le système des offices se développe au cours des XVIe-XVIIe siècle, la bourgeoisie accède parfois à la noblesse par achat de charges, ce qui renforce la circulation des modèles généalogiques entre les deux groupes. Les critères d'admission à la noblesse sont alors durcis, et la généalogie devient une affaire d'experts religieux patentés . L'écriture de la généalogie se rationalise, l'authentification par documents écrits devient cruciale. Elle prend ainsi une importance majeure, combinée avec les édits de 1539 et de 1579.

Au XVIIIe siècle, pour recevoir « les honneurs de la cour » il fallait pouvoir, par les mâles, remonter sa généalogie jusqu'à un ancêtre déjà noble en 1400. Vérifications de titres et de filiations ont donc été des préoccupations d'autant plus importantes que la noblesse valait des exemptions fiscales. C'est à cette époque qu'est rédigé un premier ouvrage sur la généalogie royale par le Père Anselme en 1674⁸.

Du fait de l'interdiction du protestantisme en France, les naissances et les mariages ne sont pas inscrits dans les registres paroissiaux catholiques, ce qui rend complexe toute généalogie d'une famille protestante ou juive. La seule alternative à cette époque était la conversion au catholicisme. Il existe cependant des registres protestants mais ils n'ont aucune valeur juridique, ce sont les « registres du désert ».

Il faut attendre l'Édit de Versailles du 7 novembre 1787 pour que les protestants et les juifs puissent enregistrer naissances, mariages et décès sans avoir à se convertir. À la veille de la Révolution, la généalogie garde un rôle de légitimation, mais son prestige diminue peu à peu, alors que la société valorise davantage la mobilité sociale. Finalement, la Révolution fait disparaître les justifications généalogiques pour l'accès aux privilèges et jette la suspicion sur l'intérêt même de la discipline, qui sera délaissée au profit d'un état civil universel et égalitaire.

En résumé, la généalogie bourgeoise évolue avant la Révolution du modèle aristocratique axé sur la transmission du sang et du patrimoine, vers une pratique plus ouverte centrée sur l'intégration locale, la transmission du mérite et du capital

⁸ Anselme, P. de Sainte-Marie. (1868). *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du Royaume*. Firmin Didot frères, fils et Cie.

social, tout en restant un outil de légitimation et d'ascension sociale, jusqu'à sa mise en cause par la Révolution.

B. De la Révolution française à la loi Naquet : rupture et discrédit de la généalogie nobiliaire

La Révolution française marque une rupture majeure concernant la pratique généalogique. Les privilèges de la noblesse sont abolis dans la nuit du 4 août 1789, la généalogie est alors considérée comme une discipline vaine et artificielle du fait de sa filiation avec l'Ancien Régime.

C'est alors que naît l'État civil laïc par le biais du décret du 20 septembre 1792⁹, la tenue des registres est retirée aux curés et transférée aux mairies. On assiste à une évolution de la pratique généalogique en France : la preuve de l'identité et des liens familiaux ne repose plus sur la notoriété ou les archives familiales, mais sur des documents officiels produits par la République. Une difficulté de plus émerge avec l'instauration du calendrier républicain.

L'objectif est d'effacer l'influence de la monarchie et de l'Église, les mois sont divisés en décades pour supprimer le dimanche, jour de repos traditionnel chez les catholiques. Ce nouveau calendrier va donc compliquer la pratique généalogique. Il sera aboli par Napoléon 1^{er} en 1806.

Une autre loi fondamentale va transformer la pratique de la généalogie par la suite : la loi du 5 Brumaire an V (26 octobre 1796)¹⁰ voit la création des archives départementales, avec pour fonction la conservation des archives de l'Ancien Régime comme les registres paroissiaux et celles des institutions nouvellement créées sous la Révolution.

Après la Révolution, la généalogie reste longtemps discréditée, surtout en France, alors qu'en Allemagne ou dans le nord de l'Europe elle perdure et se développe comme pratique érudite et interdisciplinaire. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que la généalogie commence à être à nouveau pratiquée dans les milieux nobles et

9

https://fr.wikisource.org/wiki/D%C3%A9cret_du_20_septembre_1792_qui_d%C3%A9termine_le_mode_de_constater_l_%E2%80%99%C3%A9tat_civil_des_citoyens

¹⁰ Association des archivistes français. (2020). *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste* (4e éd.). Association des archivistes français.

bourgeois français, profitant du développement des archives publiques et de l'ouverture de l'état civil à tous les citoyens.

La Révolution opère une rupture radicale en reléguant les généalogies de l'Ancien Régime au passé, en installant un état civil républicain, et en imposant de nouveaux principes d'égalité. La généalogie sortira durablement de la sphère publique, pour ne ressurgir qu'à la faveur d'un intérêt patrimonial et familial accru à partir de la seconde moitié du XIXe siècle et surtout au XXe siècle.

Le Code Napoléon du 21 mars 1804 marque une autre évolution, il confirme la tenue des registres par les communes et permet l'ajout de mentions marginales (reconnaissance d'un enfant naturel et rectification de l'État-civil). Il faut cependant attendre la fin du XIXe siècle pour voir apparaître d'autres mentions marginales comme le mariage en 1897, l'adoption en 1909, le divorce en 1939 ou encore le décès en 1945¹¹.

Si la généalogie garde longtemps un caractère élitiste (noblesse, bourgeoisie), elle s'étend progressivement à des couches plus larges de la population, surtout à mesure que l'instruction se développe et que les archives deviennent plus accessibles. À la fin du XIXe siècle, un intérêt pour l'histoire locale et l'enracinement rural émerge parallèlement à la quête d'ascendance familiale. Cet intérêt reste très limité du fait de la faible instruction des couches les plus pauvres de la société, l'instruction n'étant rendu publique gratuite qu'en 1881 par Jules Ferry.

Nous parlerons des acteurs de la généalogie dans la sous-partie suivante mais il faut déjà mentionner que le XIXe siècle voit la naissance en France du plus ancien cabinet de généalogie successoral au monde, Andriveau. Ce cabinet a été fondé par le négociant Hippolyte Trannoy¹². Il subsiste toujours aujourd'hui.

La loi Naquet, adoptée le 27 juillet 1884, constitue un tournant majeur dans l'histoire de la généalogie française en rétablissant le divorce, après près de soixante-dix ans d'interdiction. Cette réforme a profondément transformé la structure familiale et, par conséquent, la pratique généalogique. Désormais, les arbres généalogiques doivent intégrer non seulement les unions dissoutes mais aussi les recompositions familiales, introduisant une complexité nouvelle dans la filiation traditionnelle. L'état civil

¹¹ <https://www.aupresdenosracines.com/mention-marginale-acte-etat-civil/>

¹² <https://www.andriveau.fr/qui-sommes-nous/genealogie-successorale/>

enregistre à partir de cette date non seulement les mariages et naissances, mais également les divorces et remariages, offrant ainsi au généalogiste une source d'information inédite et essentielle pour retracer fidèlement les trajectoires familiales.

La loi Naquet marque donc l'entrée officielle de la diversité familiale dans le champ de la généalogie, ouvrant la voie à la reconnaissance des familles recomposées et à la prise en compte, dans les recherches, de parcours conjugaux et parentaux multiples. Ce cadre légal contribue à une vision modernisée de la famille et enrichit considérablement les matériaux documentaires à la disposition des chercheurs.

C. La lente démocratisation d'une pratique encore élitiste

À partir du XXe siècle, la pratique généalogique en France connaît une véritable démocratisation, marquant une rupture nette avec son passé. Longtemps réservée aux nobles et à la grande bourgeoisie, la généalogie devient progressivement accessible à l'ensemble de la population. Ce phénomène s'accélère dans la seconde moitié du XXe siècle, notamment par l'ouverture des archives publiques, par la modernisation de l'état civil et par la multiplication des associations locales et nationales de généalogistes. L'accroissement du nombre d'adhérents à ces associations, passé de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers entre les années 1970 et 1990, témoigne de cette "petite révolution culturelle" qui touche autant les couches moyennes que supérieures de la société, avec un profil majoritaire d'hommes, retraités ou en fin de carrière, souvent issus de milieux modestes ruraux ou de la fonction publique.

Le début du XXe siècle est marqué par les travaux d'Albert Révérend, qui publie entre 1894 et 1909 un ouvrage¹³ sur la généalogie des familles nobles du XIXe siècle¹⁴. On peut également citer des ouvrages qui se situent plus sur une échelle locale, comme celui d'Henri Beauchet-Filleau sur les familles du Poitou¹⁵. La

¹³ Révérend, A. (1894). *Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle : titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*. Chez l'auteur.

¹⁴ Beaucarnot, J.-L. (2009). La « fièvre généalogique » : comment ? pourquoi ? In : *La généalogie* (pp. 7-29). Presses Universitaires de France.

¹⁵ Beauchet-Filleau, M. H., & de Chergé, Ch. (1891). *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou (Tomes 1 à 4)*. Imprimerie et Librairie G. Bailleul.

pratique de la généalogie reste malgré tout à cette époque très confidentielle malgré la modernisation de la législation en droit de la famille et du Code de la famille.

Il faut attendre les années 1960 pour observer de grandes transformations. Jean-Louis Beaucarnot parle même de « virage »¹⁶. Au cours de mon entretien mené avec Monsieur François Nègre, de l'étude généalogique Moyne & Associés¹⁷, il m'a été mentionné le rôle des mormons, ou membres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, dans la démocratisation de la généalogie. Il s'agit d'une Église chrétienne fondée en 1830 dans l'État de New-York par Joseph Smith. La communauté mormone considère qu'il faut baptiser, par procuration leurs ancêtres dans la religion. Ils ont donc décidé de microfilmer les registres civils des États-Unis et de l'Europe, ces microfilms sont conservés dans une chambre forte de Salt Lake City depuis 1938.

C'est ainsi que les mormons ont signé un accord avec les archives de France pour microfilmer l'État-civil de plus de 100 ans en échange de la conservation d'un exemplaire du microfilm. Nous parlerons un peu plus tard de la question de la numérisation de ces microfilms.

En France, la pratique de la généalogie reste très individualisée, il existe de très rares associations qui publient des bulletins comme *La France Généalogique*, publié par le Centre d'entraide généalogique. Il subsiste des origines nobles à ces associations puisque les fondateurs portent des noms à particule. On peut citer par exemple Philippe du Puy de Clinchamps, fondateur de la revue *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. C'est en 1986 qu'un « roturier » devient président d'une association généalogique¹⁸.

Le changement vient par les travaux de Joseph Valynseele¹⁹ qui introduit une nouvelle méthode dans la pratique de la généalogie, il travaille désormais pour découvrir, et non plus pour recenser des familles. Il s'intéresse malgré tout aux

¹⁶ Beaucarnot, J-L, op. cit.

¹⁷ Entretien mené le 30 juin 2025, retranscrit par écrit

¹⁸ Rodet, C. (2010). *Généalogies : Le récit bourgeois (XIXe et XXe siècles)*. Presses universitaires de Lyon.

¹⁹ Valynseele, J. (1991). *La généalogie : histoire et pratique*. Larousse.

grandes familles mais est un précurseur, pratiquant la généalogie sous un angle jusqu'alors inconnu.

Ainsi on estime aujourd'hui que les familles nobles ne représentent plus que le cinquième des publications généalogiques²⁰. « Il faut attendre la deuxième moitié des années 70 pour voir le souci généalogique cesser d'appartenir aux aristocrates (...) et envahir la France, presque soudainement »²¹. Un rapport des Archives Nationales de France montre une croissance exponentielle du nombre de généalogistes se rendant aux archives nationales, de 3 % en 1972 à 48 % en 1984, soit une augmentation de 1 500 %. En 1985, les généalogistes représentent 85% des chercheurs fréquentant les Archives Départementales.

Cette augmentation serait dûe à une envie de combler le déracinement, l'objectif est alors de retracer l'histoire familiale pour mieux comprendre ses origines. La généalogie n'est plus un domaine réservé à une élite, désormais tout le monde a accès aux ressources. C'est grâce au troisième âge que la généalogie connaît un succès majeur. Elle est considérée comme un loisir.

Outre l'explosion de la généalogie amateur, de nombreux cabinets de généalogie successorales émergent dans les années 80-90. Nous ne traiterons pas plus en longueur la question de la généalogie amateur, déjà traitée dans le mémoire d'Hélène Laug²², nous évoquerons donc en détail les grands acteurs de la généalogie successorale, afin d'avoir un panorama complet de la généalogie.

Enfin c'est l'arrivée et l'explosion d'internet qui va définitivement faciliter la pratique de la généalogie pour tous. À ce jour, la généalogie est pratiquée par un grand nombre de personnes, à titre professionnel ou particuliers, même si le nombre est difficilement quantifiable du fait de la diversité d'activité réalisable.

Au travers de cette sous partie, j'ai voulu montrer que la généalogie est passée d'une pratique de niche riche réservée à des fins politiques, patrimoniales, et religieuses, à une pratique ouverte à tous. Comment donc ne pas évoquer pour terminer, la

²⁰ Beaucarnot, J-L, Op. cit.

²¹ Beaucarnot, J-L, Ibid.

²² Laug, H, op. cit.

création d'un groupe de travail sur le thème du rayonnement et de l'exportation de la pratique généalogique française vers l'étranger créé par le gouvernement français.

Dans un deuxième temps nous allons évoquer les profils des professionnels de la généalogie, qui sont-ils ? Y'a-t-il eu une évolution ? Quelle est la place du numérique dans leur pratique ?

2) DU CABINET AUX PLATEFORMES : PANORAMA ET ÉVOLUTION DES PROFESSIONNELS DE LA GÉNÉALOGIE

Comme évoqué en amont, nous avons vu que le premier cabinet de généalogie successorale a été créé dans les années 1830, nous allons donc élaborer un rapide panorama des grands cabinets de généalogie successorale avant de s'intéresser plus particulièrement aux profils de ceux qui y travaillent puis de la place du numérique dans leur pratique.

A. Les pionniers et acteurs historiques : les cabinets de généalogie successorale

La première étude de généalogie successorale et familiale est française, Andriveau, et fondée dans le premier tiers du XIXe siècle à Paris. Le cabinet qui existe toujours aujourd'hui est donc pionnier dans l'histoire de la généalogie successorale.

Hippolyte Trannoy est un négociant picard installé dans les années 1830 à Paris. En raison de ses nombreuses rencontres, il passe des accords avec des héritiers inconnus du notaire ou introuvables pour leur révéler qu'ils sont des ayants-droits. Petit à petit il s'associe avec des avocats pour faire face à la croissance des demandes des officiers publics. Il va s'associer notamment avec un avocat, Gustave Pelletier, qui va jouer un rôle majeur car il a l'idée de conserver les fiches d'état civil constituées par l'étude.

Le fonds Andriveau a une importance majeure, même aujourd'hui. Dans les années 1850, les deux dirigeants de l'étude, Julien Picque et Alfred Manigot font le choix de réunir leurs sources pour améliorer la qualité de leurs recherches. Un vrai travail minutieux est effectué afin de rassembler un maximum de fiches, c'est ainsi que

pendant près d'un siècle les généalogistes vont indexer les registres d'état civil disponibles à leur époque, avec l'autorisation des paroisses, des élus de Paris et des mairies. C'est un fonds unique car il contient les actes de l'état civil parisien qui sont antérieurs à 1859 et qui ont été détruits par l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris en mai 1871 par les Communards. À ce jour, le fonds Andriveau contient 200 millions de fiches et 15 000 registres parisiens.

C'est en 1895 que l'étude prend son nom actuel avec l'arrivée de Marcel Andriveau. C'est également à cette époque que le cabinet Coutot-Roehrig est fondé. Il constitue avec Andriveau les deux grands cabinets historiques de généalogie successorale.

Avant la Seconde Guerre mondiale, on ne recensait que quatre études pratiquant la généalogie successorale. Aujourd'hui, il existe près de 140 cabinets spécialisés dans ce domaine que l'on peut considérer comme un domaine de niche.

On peut s'interroger maintenant sur l'utilité de la généalogie successorale. La généalogie successorale s'intéresse aux héritiers qui ignorent leur qualité d'ayant-droit ou qui ne se manifestent pas. Si la succession n'est pas réclamée elle revient à l'État. C'est donc le notaire qui va très régulièrement mandater les cabinets généalogiques pour retrouver ces héritiers. C'est un métier d'enquête pouvant amener le généalogiste aux quatre coins du monde, et rendant ce travail passionnant.

La profession nécessite un véritable encadrement car de nombreux abus ont eu lieu au moment de la signature de contrats de révélations. Dans ce contrat le généalogiste se rémunère en prélevant un certain pourcentage sur la part nette de la succession. Une affaire de 2024 nous a ainsi appris le détournement par un généalogiste de la somme de 4 millions d'euros sur la part que devait toucher 20 familles²³.

D'un point de vue juridique la généalogie successorale est principalement encadrée par la loi du 23 juin 2006²⁴. Cette loi a modernisé le code civil en termes de droit des successions et donne un véritable cadre à la profession qui n'en avait pas vraiment jusque-là. Les objectifs sont alors multiples : accélérer le règlement des successions, mieux protéger le conjoint survivant (ou héritier réservataire), encadrer les abus. L'article 36 de cette loi dispose que « Hormis le cas des successions

²³Le Parisien. (2024, 11 juin). Attaqué par 20 familles privées d'héritage, le généalogiste successoral menait la vie de château. *Le Parisien*. <https://www.leparisien.fr/faits-divers/attaque-par-20-familles-privees-dheritage-le-genealogiste-successoral-menait-la-vie-de-chateau-11-06-2024-YKS7COV365FFHDG5JEGAP44JU4.php>

²⁴ Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités. *Journal officiel de la République française*. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000637158>

soumises au régime de la vacance ou de la déshérence, nul ne peut se livrer ou prêter son concours à la recherche d'héritier dans une succession ouverte ou dont un actif a été omis lors du règlement de la succession s'il n'est porteur d'un mandat donné à cette fin ».

Au sein du Code Civil on trouve un ensemble de disposition concernant les règles de dévolution²⁵.

Le code de la consommation s'applique également dès lors que le contrat de révélation est signé par l'héritier. L'ensemble de ces dispositions est important car il protège les héritiers contre tout abus.

À ce jour, l'ensemble des cabinets de généalogie sont affiliés à l'organisation Généalogistes de France qui regroupe 120 cabinets, soit environ 95 % de l'activité généalogique en France. Elle a été fondée en 2004 et représente les 7 chambres représentatives du métier :

- Chambre des Généalogistes Professionnels (CGP) : créée en 1997, elle regroupe à ce jour une quarantaine de cabinets de généalogie successorale et familiale.
- Chambre des Généalogistes Successoraux de France (CGSF) : fondée en 1947, elle est la première instance à avoir regroupé les professionnels de la généalogie. Elle compte à ce jour 14 cabinets dont l'étude Andriveau.
- Chambre Internationale des Généalogistes Professionnels (CIGP) : fondée en 2014, elle regroupe les grands partenaires étrangers des cabinets de généalogie français.
- Chambre Syndicale des Généalogistes de France (CGSF) : fondée en 2017, elle compte 11 cabinets de généalogie successorale.
- Compagnie Européenne des Généalogistes Successoraux (CEGS) : lancée en 2012, elle regroupe 12 cabinets.
- Sygène : fondé en 1980 et membre fondateur des Généalogistes de France. L'organisation compte une trentaine de cabinets en son sein.
- Syndicat des Sociétés de Généalogie Professionnelle (SSGP) : syndicat lancé en 2017.

²⁵ Articles 720 à 892 du Code Civil

À ce jour on recense 693 généalogistes qui possèdent une carte professionnelle²⁶. Les généalogistes successoraux sont des acteurs indispensables à la sécurité juridique des successions complexes. Dans 5 à 10 % des cas, les notaires font appel à eux pour identifier les ayants droits inconnus. Environ 10 à 15 000 successions font chaque année l'objet d'un mandat de recherche, pour plus de 100 000 héritiers retrouvés.

D'un point de vue juridique, l'organisation Généalogistes de France a signé une convention avec le Conseil Supérieur du Notariat. Cette convention vise à établir une bonne collaboration entre les généalogistes successoraux et les notaires. Elle a été mise à jour le 25 septembre 2024 à l'occasion du 120e Congrès des Notaires de France.

B. L'élargissement des profils généalogiques

Depuis la fondation de la première étude de généalogie, le profil du généalogiste a beaucoup évolué. Au XIXe siècle, la recherche successorale est d'abord une activité quasi artisanale, conduite par des clercs de notaire ou des négociants, tels qu'Hippolyte Trannoy, qui utilisent leurs réseaux et une remarquable ténacité pour retrouver les héritiers. Le recours à un généalogiste successoral est alors marginal puisque la société demeure rurale et peu mobile : la famille élargie vit souvent dans le même village, et l'identification des héritiers pose rarement problème.

Avec l'industrialisation, l'urbanisation, l'exode rural puis la croissance des déplacements, et l'évolution des structures familiales, la tâche du généalogiste successoral se complexifie. Le métier s'organise progressivement : création d'études spécialisées, partenariats durables avec les notaires, constitution de fichiers et de bases de données sur la population, ce qui nécessite désormais une approche professionnelle et méthodique. Le XXe siècle voit aussi l'apparition des premières générations de « généalogistes historiens » ou « juristes », dotés d'une formation universitaire en histoire ou en droit ; la transmission familiale dans certaines études assure la continuité des savoir-faire.

Depuis un siècle, avec le développement de l'union libre, la multiplication des divorces, l'augmentation du nombre d'enfants nés hors mariage, l'allongement de la

²⁶ <https://genealogistes-france.org/qui-sommes-nous/les-titulaires-des-cartes-professionnelles/>

durée de la vie humaine, l'accroissement de la mobilité géographique ou l'isolement des personnes âgées, le contexte de la généalogie a changé. Ceci entraîne irrémédiablement une transformation du profil du généalogiste qui doit interagir avec les héritiers. En outre l'accélération des mobilités pousse le généalogiste à se déplacer dans le monde pour résoudre des dossiers. Ainsi de nombreuses études ont développé des succursales à l'étranger comme en Espagne, en Italie ou encore en Allemagne.

L'engouement que connaissent l'histoire et la généalogie est à l'origine de beaucoup de vocations de chercheurs et d'historiens. Elles conduisent nombre de jeunes vers des études d'histoire, en vue de l'enseignement, vers l'École des Chartes et les métiers du monde des archives ou des bibliothèques, les plus passionnés rêvant de devenir généalogistes avec deux possibilités : celle d'être généalogiste successoral ou celle d'être généalogiste familial.

À ce jour, la grande majorité des généalogistes sont historiens ou juristes de formation. Plus récemment, des diplômes de généalogie sont apparus pour professionnaliser le métier (Nîmes, Le Mans). Aujourd'hui on pourrait distinguer principalement trois grands profils :

- Le généalogiste chercheur : en général il dispose d'une formation en histoire et mène de longues recherches pour tenter de reconstituer la généalogie d'une famille.

- Le généalogiste enquêteur : il est mandaté par le notaire pour tenter de retrouver les héritiers légaux d'une succession.

- Le généalogiste juriste : en général il a suivi une formation en droit, il va se charger de valider juridiquement la succession en plus de retrouver les héritiers.

On a donc une véritable évolution du profil du généalogiste avec le temps et l'explosion d'internet. Désormais le généalogiste ne se charge plus seulement de rechercher, désormais il valide les successions, créant ainsi des profils de généalogiste hybride, avec une double compétence en histoire en droit.

Cette volonté d'élargissement amène les études généalogiques à faire évoluer leur spectre de recherche, c'est ainsi que ADD Associés (Aubrun, Delcros et Delabre) possède un département Recherche de provenance d'œuvres d'art spoliées. Il lie diverses compétences : la généalogie, l'histoire, le droit et l'histoire de l'art. Ce département est piloté par Eléonore Delabre, diplômée en histoire de l'art et en

archéologie, illustrant bien la diversité des profils parmi les généalogistes professionnels.

Lors de mon entretien mené avec François Nègre, il m'a confirmé que l'explosion d'Internet a été une évolution incroyable pour le généalogiste car la numérisation des actes lui permet un accès instantané sans avoir à se rendre aux archives ou en mairie. Selon lui le profil a également évolué comme évoqué en amont, on est passé selon lui d'une généalogie « debout » à une généalogie « assise ». Avant l'explosion d'internet, le généalogiste devait avoir une bonne connaissance des fonds et une véritable subtilité lui permettant de trouver l'information. Aujourd'hui, le bon chercheur doit maîtriser internet pour optimiser la recherche en ligne.

D'après lui, 70% du travail se fait en ligne aujourd'hui, les 30% restant servant à finaliser les recherches. Il y a une vingtaine d'années 70% du travail se faisait sur le terrain.

Mon deuxième interlocuteur, Jean-Christophe Esman, m'a indiqué qu'il est plus complexe d'obtenir un numéro de téléphone portable qu'un numéro de fixe. L'annuaire était une source majeure d'information et les personnes n'étaient pas encore sur liste rouge pour la plupart. Coutot-Roehrig met ainsi en place progressivement une base de données qui permet l'identification du numéro de téléphone par les réseaux comme LinkedIn.

La révolution numérique touche ainsi directement les cabinets de généalogie dans leurs méthodes de fonctionnement. C'est ainsi que de nombreuses études, comme le cabinet ADD Associés, ont développé des logiciels pour construire les arbres généalogiques directement en ligne, remplaçant ainsi les arbres réalisés avec du papier à musique.

Enfin cette évolution permet l'émergence de nouveaux types de généalogie comme la généalogie médicale pour comprendre les antécédents de santé au sein d'une famille, la généalogie cadastrale ou foncière.

C. Le tournant numérique : plateformes, ADN et généalogiste 2.0

Par l'explosion de l'usage d'internet, les généalogistes ont vu leurs techniques de recherches évoluer. La numérisation des actes d'état civil et des documents nécessaires aux généalogistes pour mener leur recherche permet des recherches

instantanées, évitant ainsi de devoir se déplacer de mairie en mairie pour obtenir un acte. Cette mutation technologique redéfinit non seulement les méthodes de recherche, mais aussi les modes de partage et de transmission des savoirs, tout en soulevant de nouveaux enjeux éthiques et juridiques.

L'essor des plateformes généalogiques en ligne constitue l'une des évolutions majeures dans l'histoire contemporaine de la discipline. En centralisant des millions de données issues des archives publiques et de contributions individuelles, des acteurs comme Geneanet, Filae, MyHeritage, Ancestry ou FamilySearch ont profondément transformé les pratiques de recherche. Ces outils ne se limitent pas à fournir un accès dématérialisé aux registres : ils intègrent des fonctionnalités collaboratives : arbres partagés, indexations collectives ou moteurs de recherche avancés, accélérant ainsi la découverte et favorisant les échanges entre passionnés, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Si ces plateformes démocratisent l'accès à la généalogie, elles instaurent également de nouvelles logiques économiques et interrogent la distinction entre usages amateurs et usages professionnels.

Ces plateformes connaissent de nouveaux records en 2025, on peut citer la plateforme MyHeritage qui a mis en ligne 1,25 milliards de documents en juin dernier²⁷. Cette mise en ligne s'est faite à l'aide de l'Intelligence Artificielle qui est en capacité d'extraire des données à partir des documents. La plateforme annonce donc avoir 2,25 milliards de données, cependant des doutes peuvent exister concernant la fiabilité des données extraites sans contrôle humain. Cette plateforme a fait usage du même procédé pour extraire 731 millions de données issues de la presse française²⁸.

Les professionnels de la généalogie considèrent que ces plateformes peuvent être bénéfiques d'un point de vue de la transmission de l'information ainsi que de sa diffusion. Cependant, ils n'en font pas usage régulièrement car la plupart de ces plateformes sont dites collaboratives, des erreurs sont donc toujours possibles. Or, par le biais des risques juridiques qui existent pour le généalogiste en cas d'erreur, la fiabilité des informations trouvées sur ces sites n'est pas toujours optimale. À

²⁷ De Morant. G. (2025, juillet 7). MyHeritage ajoute 1,25 milliard de documents historiques en juin 2025. *Recherche Ancêtres*. <https://blog.myheritage.fr/2025/07/myheritage-ajoute-125-milliard-de-documents-historiques-en-juin-2025/>

²⁸ De Morant. G. (2025, juillet 7). MyHeritage ajoute 1,25 milliard de documents historiques en juin 2025. *Recherche Ancêtres*. <https://blog.myheritage.fr/2025/07/myheritage-ajoute-125-milliard-de-documents-historiques-en-juin-2025/>

travers mes propres recherches généalogiques sur ma famille, j'ai constaté bon nombre d'erreurs durant de mes consultations.

Ces limites s'expliquent par les lois en vigueur comme l'article L213-2 du Code du patrimoine qui applique un délai de communicabilité pour tout un ensemble de document. Par exemple pour les documents de l'état civil, le délai de communicabilité est de 75 ans pour les actes de naissance et de mariage, les actes de décès sont quant à eux librement communicables. Pour obtenir l'accès le généalogiste doit fournir une dérogation fournie par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF).

Si les plateformes numériques constituent aujourd'hui un levier majeur de démocratisation de la généalogie, elles présentent aussi des limites notables, tant sur le plan technique et économique que juridique et éthique. Ces contraintes, souvent invisibles pour l'utilisateur novice, influencent la qualité des résultats, la pérennité des données et la diversité des approches généalogiques.

Avec l'évolution des méthodes de recherches et de technologie, l'ADN apparaît comme un outil incontournable pour établir des filiations notamment quand il est difficile d'établir une filiation entre le défunt et un potentiel héritier. C'est la généalogie génétique. En France, les tests génétiques sont interdits par la loi en dehors du champ médical scientifique et judiciaire. Des plateformes de généalogie comme Ancestry ou MyHeritage en commercialisent malgré tout. On estime qu'environ 1,5 million de français a déjà fait un test génétique pour comprendre ses origines.

Ces tests génétiques, vendus à distance, posent question d'un point de vue du RGPD et éthique, les personnes ayant fait les tests doivent les envoyer sur les plateformes pour les analyses qui collectent ainsi des millions de génomes, possédant des informations relatives à l'origine ethnique de la personne, des données liées à l'état de santé de la personne ou encore des données liées au phénotype. La CNIL effectue ainsi régulièrement des contrôles pour vérifier d'éventuels manquements de ces plateformes. Ainsi, Jean-Christophe Esman m'a confirmé la venue de la CNIL dans les locaux de l'étude pour voir si la réglementation sur la protection des données est respectée.

Ainsi, si l'ADN offre une puissance probatoire potentiellement déterminante dans certaines affaires successorales, il reste un outil juridiquement sensible, mobilisable uniquement dans des conditions précises et sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Enfin, la vulgarisation de la généalogie permet d'attirer de nouveaux profils dans le métier. Ainsi dans un sondage mené auprès de généalogistes professionnels et amateurs, la moitié des répondants a répondu qu'ils pratiquent la généalogie depuis 5 ans ou moins, ce qui traduit un réel engouement par les nouvelles technologies. Si la quasi-totalité des répondants ont répondu utiliser les forums spécialisés de généalogie que j'ai évoqué plus tôt, 54% d'entre eux disent utiliser Facebook dans le cadre de leur recherche et, 41% Instagram.

En outre une part infime déclare utiliser YouTube et Tiktok pour les recherches. Ce dernier constitue aujourd'hui un réseau social majeur, et à ma grande surprise, j'ai découvert l'existence de chaînes comptant plusieurs milliers d'abonnés comme par exemple @gaspard.fs.genealogie dont la chaîne existe depuis janvier 2024²⁹. Sur sa chaîne, cet internaute partage de nombreux conseils comme la manière de construire un arbre généalogique, faire des recherches sur Geneanet ou encore lire un acte ancien. Il cumule à ce jour 13 300 abonnés et près de 257 000 likes³⁰. Son jeune âge, 18 ans, souligne bien l'émergence de généalogistes 2.0.

Sur YouTube, il existe des chaînes gérées par des professionnels de la généalogie comme Brigitte Guebels³¹ qui a publié 68 vidéos tutoriels à ce jour. On peut également citer la chaîne Généalogie Archives et Cultures qui tente d'expliquer la généalogie de manière ludique. Ainsi on peut également trouver des généalogistes expérimentés qui désirent partager leur passion afin de pouvoir transmettre leur savoir.

Ainsi l'explosion d'internet et des réseaux sociaux permet l'émergence d'une nouvelle génération de généalogistes. Le métier de généalogiste impose aujourd'hui non plus seulement une maîtrise des fonds d'archives classiques mais aussi une maîtrise des codes d'internet. Cependant une maîtrise des registres même en ligne est cruciale pour rechercher l'acte sans erreur.

²⁹ Tacchi. N. (2025, mars 23). « J'ai parmi mes ancêtres un roi de France » : à 18 ans, il partage sa passion pour la généalogie sur TikTok. *Le Point*. https://www.lepoint.fr/societe/j-ai-parmi-mes-ancetres-un-roi-de-france-a-18-ans-il-partage-sa-passion-pour-la-genealogie-sur-tiktok-23-03-2025-2585428_23.php

³⁰ Statistiques arrêtés au 11 août 2025

³¹ <https://www.youtube.com/@BrigitteGuebels.genealogie>

3) DU TEMPS LONG À L'INSTANTANÉITÉ NUMÉRIQUE

La méthode de conduite des recherches a beaucoup évolué avec le temps, passant ainsi d'une recherche de mairie en mairie qui pouvait prendre de nombreux jours à une recherche directement en ligne sans avoir à quitter son bureau.

A. La recherche traditionnelle

Comme narré en amont, la généalogie successorale est apparue dans le premiers tiers du XIXe siècle, pendant la Restauration. À cette époque, il n'y a pas internet, ni téléphone, ni voiture, encore moins l'avion, et le train vient à peine de naître. On peut donc penser que la temporalité de la recherche d'héritier est extrêmement longue du fait des contraintes logistiques.

La recherche la plus courante d'informations se faisait dans les correspondances postales et les journaux intimes. Ces documents pouvaient contenir des informations importantes sur une information et qui était introuvable dans les actes de l'état civil comme par exemple le lien de parenté entre deux personnes. Le journal pouvait également contenir les ressentis personnels d'une personne sur un événement, sa santé ou son état d'être, permettant ainsi au généalogiste d'avoir une meilleure compréhension de l'histoire familiale.

Une autre source majeure au XIXe siècle pour le généalogiste est la presse, avec l'apparition d'encart concernant les naissances, mariages et décès à partir des années 1860-70. Le Figaro, publie par exemple un premier encart le 2 octobre 1878 dans sa rubrique « *Fait Paris – Avis Utiles* ». Ces avis ne sont cependant pas ceux que l'on connaît aujourd'hui et peuvent contenir assez peu d'informations, voire même être regroupés, comme par exemple un avis d'obsèques en date du 29 octobre 1878 :

« On a célébré hier les obsèques de MM. Caubert , Gaillard et Bergeron. »³²

L'invention du télégraphe au milieu du XIXe siècle a été une évolution majeure indirecte pour la généalogie qui a permis une véritable accélération de la transmission de l'information . Le généalogiste pouvait ainsi utiliser les télégraphes familiaux pour découvrir l'annonce d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, lui permettant de reconstituer plus rapidement un arbre généalogique familial.

³² Le Figaro, édition du 29 octobre 1878 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k276898b/f3.item.zoom>

La limite possible peut être le manque de fiabilité de ces sources, la seule qui fait réellement preuve étant l'acte d'état civil en lui-même. Il était donc difficile pour un généalogiste du XIX^e siècle de recouper ses sources rapidement. La consultation se faisait sur place, sans possibilité de reproduction facile, obligeant les chercheurs à de longues séances de lecture manuscrite et de prise de notes laborieuse. De plus, l'absence d'indexation systématique et la complexité de l'écriture ancienne demandaient patience et savoir-faire pour déchiffrer et interpréter correctement les documents. Malgré ces obstacles, les généalogistes du XIX^e siècle développaient des méthodes rigoureuses, multipliant les croisements entre archives civiles, notariales, militaires et parfois privées, afin de pallier les lacunes et erreurs potentielles.

Ce cadre archivistique rigide, bien que contraignant, a donc été un moteur important dans la structuration progressive de la généalogie comme discipline historique et scientifique. Un des grands généalogistes de cette époque est Henri Jouglas de Morena qui est également connu pour ses travaux en héraldique.

En somme, cette temporalité longue et matérielle a façonné une pratique de la généalogie successorale marquée par la rigueur, la patience et une implication souvent intergénérationnelle. Ce contexte contraste fortement avec les pratiques contemporaines, où la numérisation et l'accès instantané aux données ont profondément modifié les rythmes de travail et les attentes des professionnels et des familles.

B. Une immédiateté de la recherche

Avec l'essor du numérique, les pratiques généalogiques ont beaucoup évolué. Une première accélération s'est déjà produite dans le courant du XX^e siècle avec la numérisation des microfilms par les Mormons et les archives qui deviennent plus fluides au niveau de leur organisation. Les moyens de communication ont également permis aux généalogistes d'accélérer leurs recherches.

C'est surtout à partir des années 2000 que la révolution numérique va permettre une immédiateté de la recherche. Le premier événement important est la mise en ligne par les services d'archives publiques des documents de recherche importants pour le généalogiste. Des applications ont été mises en place pour que les chercheurs

puissent annoter les documents en vue d'une indexation des documents numérisés³³. C'est un changement majeur car les recherches généalogiques représentent alors 80% des demandes de consultation en 2006. Les généalogistes deviennent ainsi des spécialistes en termes de collecte d'informations anciennes.

À ce jour, environ 475 millions de documents numérisés sont disponibles à la consultation sur les sites internet des services publics³⁴. Cette numérisation permet de faciliter l'accès à des millions de documents anciens, parfois consultables gratuitement, ce qui représente une avancée majeure pour les généalogistes. Cela leur évite de se déplacer physiquement dans les archives départementales ou nationales pour consulter des registres manuscrits. La numérisation des documents est cependant soumise au respect du RGPD pour respecter la vie privée, ainsi aucun document d'état civil de moins de 75 ans, hormis les actes de décès, ne peut être numérisé.

Pour consulter des documents sensibles comme une déclaration de succession ou une naissance de moins de 75 ans, le généalogiste doit se munir d'une dérogation du SIAF.

En second lieu, l'apparition de dynamiques collaboratives avec les sites spécialisés de généalogie permet aux généalogistes professionnels ou amateurs de partager leurs recherches, avec des implications positives ou négatives ; des erreurs sont toujours possibles. Cette collaboration peut se faire à l'international, accélérant encore un peu plus la recherche du généalogiste.

Pour la recherche successorale, cette accessibilité immédiate a des effets directs sur la rapidité de traitement des dossiers : un registre d'état civil ancien, un acte notarié ou un recensement peuvent être consultés en ligne dès l'ouverture d'un dossier, permettant l'identification rapide d'indices ou de filiations. Si cette instantanéité constitue un gain de productivité indéniable, elle n'est pas exempte de limites : absence de numérisation complète, inégalités d'accès entre départements, et risques de dépendance excessive aux seules bases disponibles en ligne. Pour évoquer mon

³³ Luquet, J. (2006). La numérisation dans les services d'archives publics en France, une révolution pragmatique. *La Gazette des archives*, (204), 233-253. https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3838

³⁴ Couillard, N. (2025). Numérisation des archives et nouvelles pratiques numériques de la généalogie. *Polipubli*. <https://doi.org/10.58079/11s0c>

expérience, l'état civil de l'Ardèche n'est pas numérisé au-delà de 1920, compliquant ainsi les recherches.

L'avènement du numérique a donc profondément transformé les rythmes traditionnels de la généalogie successorale, passant d'une temporalité longue et patiente à une dynamique d'instantanéité. L'accès quasi immédiat aux sources numérisées, la facilitation des échanges et la mutualisation des connaissances ont permis d'accélérer considérablement les recherches, répondant ainsi aux exigences croissantes de rapidité dans le traitement des dossiers.

Toutefois, cette accélération n'est pas sans risques : elle impose de repenser les pratiques professionnelles pour éviter les erreurs liées à la précipitation, les dépendances aux outils numériques et la possible homogénéisation des méthodes. En somme, l'immediateité offre des opportunités inédites mais appelle également à une prise de recul nécessaire afin de préserver la rigueur et la qualité scientifique indispensables à la généalogie successorale.

C. Des effets à double tranchant pour la profession

Nous avons vu que l'instantanéité de la recherche a permis un accroissement de la productivité des généalogistes, ainsi que des recherches de meilleure qualité. Cette transformation majeure se fait également à double tranchant et peut faire apparaître des tensions.

En effet, d'un côté, la réduction des délais de traitement permet de répondre plus rapidement aux attentes des notaires, héritiers et tribunaux, tout en augmentant le nombre de dossiers traités simultanément. Ce gain de temps est particulièrement précieux dans les successions complexes ou internationales, où la rapidité d'identification des héritiers peut conditionner la fluidité de la procédure.

Ces innovations ont également donné naissance à des compétences hybrides, mêlant savoir historique, maîtrise juridique et connaissances technologiques, notamment en matière d'analyse ADN. Cette diversification des savoir-faire ouvre des possibilités de diversification professionnelle, par exemple via la création de contenus numériques, la formation en ligne ou encore le développement d'activités de conseil spécialisées.

D'un autre côté, cette volonté d'augmenter la productivité peut malgré tout causer des difficultés et conduire à des erreurs, avec la réalisation de recherches superficielles.

Enfin, la dépendance croissante aux plateformes et bases de données propriétaires soulève des questions de pérennité et de souveraineté des sources. Une modification de conditions d'accès, la fermeture d'un service ou une panne prolongée peuvent désorganiser temporairement l'activité des cabinets.

Les enjeux éthiques et juridiques liés à la gestion des données personnelles constituent une autre difficulté majeure, notamment dans le contexte des recherches génétiques. Le respect des réglementations, comme le RGPD, impose une vigilance constante et une adaptation des pratiques.

Lors de mon entretien avec Monsieur Nègre, celui-ci m'a confirmé que l'imédiateté de la recherche a fait évoluer le profil du chercheur. On est passé d'un généalogiste qui sait mener des enquêtes et qui maîtrise les subtilités de la recherche à un généalogiste qui doit savoir mener des recherches sur internet. Il y a aussi le risque de ne plus savoir prendre du recul, désormais le généalogiste travaille quasiment entièrement depuis son bureau et se rend sur le terrain uniquement pour affiner et clôturer un dossier successoral. Il y a une vingtaine d'années on était dans la dynamique inverse. On a donc un risque d'homogénéisation de la profession avec la perte du savoir-faire de base du chercheur.

La dynamique de concurrence est de plus en plus forte entre les cabinets de généalogie, avec une course au premier qui va trouver l'acte et contacter l'héritier.

L'accélération technologique impose aux professionnels une adaptation continue, notamment par la formation aux nouveaux outils numériques, à la généalogie génétique, et à la gestion des données personnelles. Cette nécessité d'apprentissage permanent contribue à la création d'une culture professionnelle renouvelée, où tradition et innovation coexistent et s'enrichissent mutuellement.

L'histoire de la généalogie montre une transformation profonde, passant d'une pratique longtemps réservée aux élites aristocratiques et bourgeoises à une activité démocratisée, accessible à un large public. Ce mouvement s'est accompagné d'un élargissement des profils impliqués, avec l'émergence de généalogistes professionnels hybrides, croisant compétences historiques, juridiques et technologiques.

L'avènement du numérique constitue aujourd'hui un tournant majeur, bouleversant les rythmes traditionnels de la recherche et favorisant une nouvelle culture collaborative et interactive. Toutefois, cette transition rapide soulève également des questions sur la qualité des sources, les enjeux éthiques liés aux données personnelles, ainsi que sur la pérennité et la diversité des pratiques.

Ainsi, de la généalogie privée à la communauté connectée, le champ généalogique s'est réinventé, intégrant des innovations techniques et humaines qui redéfinissent ses contours, tout en conservant l'attachement à la rigueur scientifique et à la mémoire familiale, piliers fondamentaux de la discipline.

II. ARCHIVES NUMÉRIQUES ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE FLUX, MÉMOIRE ET MÉDIATION

La mise en ligne massive des archives généalogiques ne se limite pas à un simple transfert de documents depuis les rayons des salles d'archives vers un écran. Elle implique une transformation de la nature même de l'archive, de son mode de circulation et de son rôle dans la transmission de la mémoire familiale. Du registre papier conservé au fichier consultable instantanément depuis un smartphone, l'archive est passée du statut de stock figé³⁵ à celui de flux dynamique³⁶. Cette mutation, qui relève autant d'un changement technique que culturel, redéfinit le rapport des individus au passé et prépare le terrain à de nouvelles formes de médiation, que l'on retrouvera notamment sur les réseaux sociaux.

1) DU STOCK AU FLUX

A. L'archive en tant que support numérique

Avec l'essor du numérique, l'archive ne constitue plus seulement un simple support fixe mais désormais un véritable support qui prend vie. Désormais l'archive est un support qui est modulable, c'est-à-dire qu'elle peut être modifiée à l'infini par les utilisateurs. L'autre aspect à souligner est que l'archive est également accessible en continu sans qu'il n'y ait de perte d'intégrité.

Il y a donc une modification de la fonction du lecteur vis-à-vis de l'archive, de simple observateur, il prend le statut d'acteur, c'est lui qui va diffuser et modifier l'archive, devenant ainsi producteur d'informations sans le savoir. On peut dire qu'il peut se l'approprier librement en quelque sorte puisque la modification n'altère en rien la qualité de l'archive de base.

Dans son ouvrage, Katja Muller parle de « prosumer »³⁷ qui est la contraction anglaise des mots « producers » et « consumers » à savoir producteur et

³⁵ Archive papier conservé dans un espace physique clos

³⁶ Archive numérique intégrée dans un environnement interactif et pouvant être modifié de manière illimitée

³⁷ Müller, K. (2021). *Digital archives and collections: Creating online access to cultural heritage*. Berghahn Books. <https://doi.org/10.3167/9781800731851>

consommateur. Ce terme a été inventé par le sociologue américain Alvin Toffler³⁸. En français le terme est traduit par « prosomatteur ». Dans la généalogie, on peut donc assimiler un utilisateur des plateformes collaboratives à un prosumer car il participe à sa façon à la production de contenu. On a donc des usagers qui ne contentent pas seulement de recevoir de la mémoire familiale, mais qui participent à la diffuser, brouillant ainsi la frontière qui le sépare d'un généalogiste professionnel.

La numérisation ne se limite donc pas à un changement de support ; elle métamorphose l'archive en un véritable média interactif, capable d'intégrer des fonctionnalités de recherche, des liens hypertextes ou des annotations collaboratives. Ce passage à l'interactivité modifie clairement la relation des usagers à la source historique : l'archive n'est plus seulement l'objet passif d'une consultation ponctuelle, mais devient un point d'entrée dans un réseau d'informations interconnectées, permettant de nouvelles pratiques d'exploration et de contextualisation.

La mise en ligne massive des archives généalogiques ne se résume donc pas à un simple changement de support ; elle transforme la nature même de l'archive. D'objet matériel et stable, inscrit dans un espace et un temps précis, l'archive se transforme en un flux numérique, disponible en continu, réutilisable et réorganisé par les usagers.

Cette mutation ne modifie pas seulement les modalités d'accès ; elle redéfinit les pratiques de recherche, accélère les temporalités et amincit la frontière entre producteurs et consommateurs de mémoire. Dans ce nouvel environnement, l'archive n'est plus seulement conservée : elle circule, se partage, s'augmente et se réécrit, ouvrant la voie à de nouvelles formes de transmission et de médiation culturelle.

B. La transformation des pratiques archivistiques

On assiste ainsi à une transformation profonde des pratiques archivistiques par les généalogistes qui passent d'un accès séquencé et partiel des archives papier à un

³⁸ Toffler, A. (1980). *The Third Wave*. William Morrow.

accès en simultané à plusieurs documents. Cette transformation affecte à la fois le mode de consultation, les compétences requises et le rôle des acteurs dans la transmission de la mémoire familiale.

Depuis la révolution du numérique, les services d'archives disposent de logiciels métiers qui leur permet de suivre une archive à la trace depuis sa collecte jusqu'à sa communication au public. Ces logiciels modifient profondément la manière de travailler, les généalogistes peuvent y avoir accès pour commander plusieurs registres à la fois. En salle d'archive, le généalogiste a également la possibilité de se servir des ordinateurs présents pour consulter les archives numérisées qui ne sont pas généralement pas disponibles sur les sites des Archives Départementales et municipales.

Le généalogiste devient ainsi un prosumer, par sa méthode de recherche il contribue ainsi à un enrichissement de l'archive en y mettant des annotations par exemple. C'est ce qui fait naître ainsi des nouveaux profils qui deviennent expert dans la recherche numérique, les savoir-faire traditionnels sont ainsi pleinement bouleversés. Les recherches contemporaines exigent la capacité de croiser plusieurs corpus, d'utiliser des filtres de recherche avancés et de vérifier la cohérence des sources en ligne.

On assiste également à une évolution dans la méthode de travail du généalogiste dans les salles d'archives aujourd'hui, avec le développement de nouvelles compétences, le temps passé à chercher le document souhaité est réduit, lui permettant ainsi de prendre le temps de consulter plus de documents lors de sa venue.

Les pratiques archivistiques ont évolué vers un modèle participatif où les usagers ne sont plus de simples consommateurs de documents, mais des contributeurs actifs à l'enrichissement des fonds. Les plateformes collaboratives comme Geneanet, Filae ou FamilySearch permettent aux utilisateurs de participer à l'indexation des registres, de signaler des erreurs ou d'ajouter des liens entre actes. Ce fonctionnement en réseau favorise la mutualisation des efforts, notamment à travers des campagnes d'indexation menées conjointement par des institutions (archives départementales, Bibliothèque nationale de France) et des communautés de bénévoles.

Cette dynamique collaborative permet de pallier certaines limites institutionnelles, notamment en termes de ressources humaines, tout en accélérant la mise à

disposition des données. Elle crée également une mémoire collective qui dépasse la simple accumulation de documents, en structurant et en contextualisant l'information.

Actuellement, les technologies évoluent de plus en plus rapidement, en particulier avec l'implémentation de l'IA qui prend une part de plus en plus majeure dans l'archivage. L'océrisation prend également une part de plus en plus croissante car elle permet une recherche nominative dans différents types d'archives. À terme, elle va permettre la création de véritables bases de données, accélérant ainsi considérablement le travail du généalogiste.

Le risque de cette transformation est le bouleversement du travail de généalogiste dans les années à venir et qui risque de se résumer à des clics sur internet au lieu de véritables recherches dans des documents numérisés ou même des recherches dans des fonds papiers.

L'évolution des pratiques archivistiques dans la généalogie redéfinit ainsi la relation entre le producteur, le conservateur et l'utilisateur. Cette mutation ouvre la voie à de nouvelles logiques de partage et de transmission, qui trouvent aujourd'hui un terrain d'expression privilégié sur les réseaux sociaux.

C. Conséquences sur la mémoire et la transmission familiale

La numérisation massive des archives et l'essor des outils en ligne ne modifient pas seulement les méthodes de recherche généalogique : ils transforment aussi la manière dont la mémoire familiale est perçue, partagée et transmise. D'objet privé, souvent conservée dans un cadre intime et limité à un cercle restreint, elle devient un contenu circulant sur des plateformes collaboratives, interagissant avec de nouvelles logiques techniques et sociales. Comme le souligne Maurice Halbwachs, « C'est dans la société que nous acquérons nos souvenirs, nous nous les rappelons, nous les reconnaissons et nous les localisons »³⁹. L'archive familiale, en s'exposant à un nouveau public, se réinscrit ainsi dans de nouveaux cadres sociaux, virtuels et interconnectés. Ce changement n'est pas neutre : il affecte la forme du récit familial,

³⁹ Halbwachs, M. (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Librairie Félix Alcan. https://classiques.uqam.ca/classiques/Halbwachs_maurice/cadres_soc_memoire/cadres_soc_memoire_avant_propos.html?utm_source=chatgpt.com

la profondeur de la mémoire conservée et la pérennité des informations transmises aux générations futures.

L'explosion du numérique a également fait disparaître progressivement la tradition orale dans beaucoup de pays où les souvenirs étaient transmis de génération en génération ; l'éclatement géographique des familles a également fait disparaître petit à petit cette tradition. Des études sociologiques et archéologiques ont mis en avant la disparition de la mémoire familiale après quatre générations. Prenons ainsi l'exemple de fouilles réalisées à Pompéi en 2010, elles ont révélé un oubli de l'entretien des tombes postérieur à la quatrième génération d'une famille⁴⁰.

La mémoire familiale a été rendue beaucoup plus accessible par la numérisation des archives. Les Archives Nationales françaises mènent chaque année de nombreux projets de numérisation, produisant 2 millions de fichiers numériques par an⁴¹. Les plateformes généalogiques comme Geneanet recensent 2 milliards de personnes présentent dans les arbres généalogiques⁴². Cependant une fois disponible en ligne celle-ci est comme figée, donc beaucoup plus complexe à raconter. Paul Ricoeur dans un entretien à l'INA en 1999 a dit que l'on ne raconte pas tout et que l'on peut choisir des événements pour former une intrigue⁴³. Sans contexte narratif, les traces numériques se réduisent à des données isolées, incapables de restituer l'histoire qu'elles portent.

Si on prend l'exemple de photos de famille numérisées sur ordinateur, mais sans identification des personnes présentes, il sera beaucoup compliqué pour les générations futures d'avoir un véritable contexte familial. En outre il y a un enjeu de sécurité car il existe des risques de perte de ces données, provoquant ainsi un véritable effacement de la mémoire familiale. Dans le cas d'une sauvegarde de ces données, la CNIL recommande la règle du « 3-2-1 », c'est-à-dire 3 copies sur 2 supports différents et 1 hors ligne⁴⁴.

⁴⁰ La Ligne Claire. (2025). Biographie originale : comment transmettre la mémoire familiale ? <https://www.laligneclaire-biographies.com/biographie-transmettre-memoire-familiale/>

⁴¹ Archives nationales. (2024). Numériser. Ministère de la Culture. <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/collecter-decrire-conserver-numeriser-perenniser/numeriser>

⁴² Geneanet. (2023, juillet 1). 2 milliards d'individus dans les arbres généalogiques. Geneanet Blog. <https://www.geneanet.org/blog/post/2023/07/2-milliards-dindividus-dans-les-arbres-genealogiques>

⁴³ Institut National de l'Audiotvisuel (INA). (n.d.). Paul Ricoeur : entretien. Transcription. <https://entretiens.ina.fr/entretien/36/paul-ricoeur/transcription>

⁴⁴ <https://www.cnil.fr/fr/securite-sauvegarder#:~:text=Il%20est%20conseill%C3%A9%20d%27appliquer,sauvegarde%20des%20syst%C3%A8mes%20d%27information.>

On peut également poser la question de la transmission des données numériques personnelles d'un individu après son décès⁴⁵. L'article 40-1 de la Loi Informatique et Libertés dispose qu'une personne peut définir le sort de ses données après son décès. Cette transmission de la mémoire familiale numérique est devenue un enjeu majeur car plusieurs lois l'encadrent pour limiter les abus : le dépôt notarié électronique est reconnu par le décret 2024-189⁴⁶. Concrètement le testament numérique permet à la personne de confier ses biens numériques après son décès, il n'est pas vraiment règlementé car rien ne garantit l'authenticité, l'intégrité et la volonté réelle du testateur⁴⁷. La loi pour la République Numérique de 2016 a tenté de poser un premier cadre concernant le traitement des données personnelles d'un individu après son décès⁴⁸.

Qui dit testament dit signature nécessairement, le Code Civil permet ainsi de signer électroniquement le document pour prouver sa validité. Le testament numérique offre ainsi l'avantage de permettre une forme de continuité dans la transmission de la mémoire familiale. Cette source qui n'est pas encore très connue pourrait être intéressante à exploiter pour le généalogiste pour construire l'arbre généalogique et mieux comprendre le contexte du dossier dans lequel il se trouve.

La transformation numérique de la mémoire familiale ne se limite pas à la simple mise en ligne d'archives : elle modifie également les conditions de transmission elles-mêmes. Comme le souligne Régis Debray dans sa théorie sur la médiologie, les supports techniques influencent profondément la manière dont la mémoire est conservée et transmise. Ainsi, le passage du registre papier au numérique ne se limite pas à faciliter l'accès : il redéfinit la circulation de l'information, sa pérennité et sa visibilité, préparant le terrain à de nouvelles formes de médiation que l'on retrouvera

⁴⁵ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. *Journal officiel de la République française*. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033219717/2016-10-09

⁴⁶ <https://www.droitjustice.fr/les-testaments-numeriques-guide-juridique-complet-pour-la-protection-de-votre-heritage-digital-en-2025/#:~:text=Le%20d%C3%A9cret%20notari%C3%A9%20%C3%A9lectronique%2C%20reconnu,l%27ouverture%20de%20la%20succession>

⁴⁷ <https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/la-validite-juridique-des-testaments-numeriques-et-des-heritages-numeriques/#:~:text=Les%20testaments%20num%C3%A9riques%2C%20%C3%A9galement%20connus,et%20stock%C3%A9s%20sous%20forme%20%C3%A9lectronique>

⁴⁸ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033202746?init=true&page=1&query=la+loi+pour+une+R%C3%A9publique+num%C3%A9rique&searchField=ALL&tab_selection=all

notamment sur les réseaux sociaux et dans les pratiques généalogiques contemporaines.

La mémoire humaine est une construction, pas une sauvegarde. Aucun modèle, le tout numérique, le tout papier ou le tout oral n'est parfait, ils ont chacun leurs avantages et leurs limites. L'objectif est de trouver un juste équilibre afin de pouvoir pérenniser la mémoire familiale et la transmettre au mieux aux générations futures.

2) RÉSEAUX SOCIAUX ET LOGIQUES DE TRANSMISSION

La numérisation des archives familiales et l'essor des réseaux sociaux ont profondément modifié les modes de conservation et de transmission de la mémoire familiale. Ces nouveaux outils ne se contentent pas de stocker l'information : ils participent à la circulation active des souvenirs, redéfinissent les temporalités de leur transmission et offrent des espaces d'interaction intergénérationnelle. On va ainsi s'interroger sur la reconfiguration des archives en ligne, puis l'impact des réseaux sociaux sur la transmission et la narration de la mémoire familiale.

A. Les réseaux sociaux : espaces de mise en relation intergénérationnelle

Pour la génération Z, de 1997 à 2012, les réseaux sociaux comme Instagram ou Snapchat sont devenus un véritable mode de vie, il s'agit d'espace d'expression personnelle permettant la découverte de nouvelles communautés et de suivi de tendances éphémères. La conception de ces réseaux n'est pas la même pour la génération précédente qu'on appelle les millenials, de 1981 à 1996. Ils ont grandi avec Facebook principalement et voient les réseaux sociaux comme des espaces qui permettent une véritable interaction. La génération X qui précède les millenials, de 1965 à 1980 voit les réseaux sociaux comme un moyen d'échanger avec la famille proche et de partager des souvenirs familiaux.

Ainsi chaque génération utilise les réseaux sociaux pour des usages différents, ils contribuent tous à leur manière à la transmission de l'histoire familiale, permettant de faire circuler la mémoire familiale autour de récits communs.

Un graphique (Annexe 3) permet bien de comprendre l'usage des réseaux sociaux par les différentes générations. On constate donc que Facebook est utilisé par la majorité de chaque génération⁴⁹.

La transformation numérique de la mémoire familiale ne se limite pas à la simple numérisation des archives, mais reconfigure profondément les modes de transmission et de partage intergénérationnel. Comme l'analyse Patrice Flichy dans son ouvrage, les plateformes numériques ne sont pas de simples outils de diffusion passive, mais des espaces où s'organise et se restructure la circulation de la mémoire. Il souligne que « les plateformes numériques ne se contentent pas de diffuser des contenus produits par des amateurs : elles en organisent la circulation, en définissent les formats d'échange et modifient ainsi les modalités mêmes de transmission des savoirs et des pratiques » (Flichy, 2009). Appliquée à la mémoire familiale, cette analyse souligne que les réseaux sociaux et plateformes dédiées favorisent une mémoire collective, dynamique et négociée, où les échanges intergénérationnels participent à la co-construction d'un récit familial vivant, accessible et évolutif.

Cette recomposition souligne le rôle central des supports techniques non seulement comme vecteurs d'archives, mais comme acteurs influençant la visibilité, la pérennité et la nature même de la mémoire transmise, conformément à une perspective sociologique et médiologique de la technique et de la mémoire. Une étude réalisée en 2023 a montré que 47,1% des internautes utilisent les réseaux sociaux pour passer du temps en famille ou avec ses amis⁵⁰.

En somme, les réseaux sociaux jouent un rôle clé dans la mise en relation intergénérationnelle et la transmission de la mémoire familiale, notamment dans le cadre de la généalogie successorale. Le partage de photos, de documents d'archives ou de récits sur Facebook, WhatsApp ou Geneanet permet aux descendants de reconstituer des filiations, d'identifier des héritages et de compléter des arbres généalogiques avec des informations précises et contextualisées.

Ces échanges ne se limitent pas à une simple collecte de données : ils engagent un processus d'interprétation collective, où chaque membre contribue à enrichir la mémoire familiale et à la rendre exploitable pour la compréhension du patrimoine et

⁴⁹ 9142 adultes (18-64 ans) interrogées en France entre octobre 2023 et septembre 2024, source : Statista Consumer Insights : <https://fr.statista.com/infographie/26076/part-utilisateurs-reseaux-sociaux-en-france-selon-generations-tranches-ages/>

⁵⁰ <https://www.blogdumoderateur.com/internet-mobile-reseaux-sociaux-chiffres-cles-2023/>

des successions. Ainsi, les réseaux sociaux deviennent des médiateurs actifs, facilitant à la fois l'accès aux archives familiales et la construction d'une mémoire successorale partagée et vivante.

B. La médiologie au sein de la mémoire familiale

En amont de cette sous partie, nous avons développé la théorie du sociologue Régis Debray sur la médiologie, à savoir que les supports techniques influencent profondément la manière dont la mémoire est conservée et transmise. Pour mieux comprendre pourquoi la médiologie s'implique dans la mémoire familiale, il convient de faire un bref rappel des principes de la médiologie.

C'est un néologisme qui a fait son apparition dans un ouvrage de Régis Debray, *Le pouvoir intellectuel en France*, publié en 1979. D'après lui, la médiologie analyse les conditions matérielles, institutionnelles et techniques de la transmission des savoirs et des mémoires collectives avec le temps⁵¹. Régis Debray distingue de fait la communication, éphémère, et la transmission, pérenne. Les supports matériels prennent ainsi une place majeure car l'efficacité d'une innovation technique dépend de sa capacité à s'insérer dans des structures et des réseaux humains.

La médiologie ne se limite donc pas à observer comment les idées circulent, mais elle cherche à expliquer comment elles se perpétuent, prennent corps, et structurent la vie collective via des dispositifs matériels et organisationnels.

Appliquée aux récits familiaux, la médiologie nous offre un cadre précieux pour comprendre comment se transmettent les récits et les souvenirs à travers le temps. La mémoire familiale ne se conserve ni ne se transmet seulement par l'oral ou le simple échange direct : elle dépend des supports matériels comme les photographies, les lettres, les registres et les albums, et plus récemment les fichiers numériques, et les réseaux sociaux.

Cette transformation constitue une démocratisation de la production de la mémoire familiale, Patrice Flichy appelle cela « le sacre de l'amateur » d'après le titre de son

⁵¹ Debray, R. (1999, août). Qu'est-ce que la médiologie ? *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/1999/08/DEBRAY/3178#nh1>

ouvrage paru en 2010⁵². C'est ainsi que les réseaux sociaux et autres outils numériques ne sont pas de simples moyens de transmission, mais des dispositifs qui reconfigurent les dynamiques mémorielles, la qualité des relations intergénérationnelles et les formes d'héritage symbolique au sein de la famille .

Dans cette perspective, la médiologie montre bien que le passage d'un support à un autre, par exemple, de l'album photo à la plateforme numérique, ne fait pas que changer le format : elle modifie la façon dont le patrimoine mémoriel familial se transmet, s'ancre et se partage dans la famille.

Les logs numériques⁵³, les groupes familiaux sur les réseaux sociaux, ou les bases de données généalogiques deviennent aujourd'hui de nouveaux relais puissants pour l'inscription et la transmission des souvenirs. Ce sont ces dispositifs techniques et sociaux qui conditionnent la visibilité, la pérennité et parfois même le contenu de la mémoire familiale .

En résumé, Flichy prolonge l'analyse de Debray : il montre que le choix et l'usage des supports techniques ont un impact structurant sur la façon dont la mémoire familiale se transmet, se renouvelle et se socialise à l'ère numérique, faisant des plateformes des acteurs à part entière de notre histoire familiale⁵⁴

Avec la numérisation et l'usage des réseaux sociaux, la mémoire familiale devient vivante, collective et collaborative. Les plateformes généalogiques et les groupes familiaux en ligne favorisent une circulation plus horizontale des souvenirs : parents, enfants, grands-parents, cousins participent ensemble à la co-construction d'une mémoire qui se renouvelle et se partage en temps réel. Ce processus, analysé tant par Debray que par Flichy, montre que les supports techniques ne sont pas neutres : ils structurent durablement la transmission familiale, définissent quelles histoires survivent, comment elles sont racontées et par qui elles sont portées.

C. Les nouvelles temporalités

La mémoire familiale numérique se déploie selon de nouvelles temporalités, bouleversant les modes traditionnels de conservation et de transmission. Cette sous-

⁵² Vatz Laaroussi, M. (2007). Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire. *Enfances, Familles, Générations*, (7), 112-126. <https://www.efg.inrs.ca/wp-content/uploads/2018/04/2007-7-Vatz-Laaroussi.pdf>

⁵³ Fichier informatique qui permet de conserver un historique des événements

⁵⁴ Maupas, C. (2019). Le recours aux technologies socionumériques chez les parents d'enfants placés : support de liens, outils de résistances. *Enfances, Familles, Générations*, 32. <https://journals.openedition.org/efg/7144>

partie va analyser ces temporalités sous quatre angles : l'accélération et l'immédiateté des échanges, la mémoire étalée et rétroactive, la coexistence de temporalités multiples et intergénérationnelles, ainsi que la médiation et les rythmes de transmission induits par les plateformes numériques.

Les réseaux sociaux ont profondément transformé la circulation des archives familiales en introduisant une dimension d'accélération et d'immédiateté des échanges. La quasi-instantanéité avec laquelle les souvenirs, photos ou vidéos peuvent être partagés modifie radicalement la temporalité traditionnelle de la mémoire familiale, qui reposait auparavant sur une conservation historique plus lente et ritualisée. Cette rapidité favorise une mise en visibilité immédiate des moments familiaux, mais peut aussi faire primer le présent sur la mémoire à long terme. Une étude sociologique menée par Ghita Derkaoui et Hassan Ennassiri (2023) sur l'usage des réseaux sociaux chez les jeunes Marocains montre que ces plateformes favorisent une présence constante dans la sphère familiale, renforçant ainsi les liens par une connexion continue et un partage instantané, même à distance.

La numérisation des archives et l'usage intensif des réseaux sociaux ont permis l'émergence d'une mémoire familiale étalée et rétroactive. À l'inverse des albums photo traditionnels figés, les plateformes numériques offrent la possibilité de revisiter et de commenter des souvenirs anciens à tout moment, ce qui enrichit et remet en marche la mémoire collective au sein du groupe familial. Cette interaction constante entre le passé et le présent favorise chez les jeunes générations une redécouverte des récits familiaux, mais aussi leur réinterprétation à la faveur d'expériences contemporaines. D'après un article de Claire Balleys publié en 2018⁵⁵, la disponibilité des contenus archivés en ligne et leur accessibilité instantanée permettent une nouvelle construction de l'histoire familiale, où les souvenirs du passé sont très souvent sollicités, actualisés et partagés.

L'essor des plateformes numériques et des réseaux sociaux introduit donc aujourd'hui des temporalités multiples et intergénérationnelles dans la gestion de l'histoire familiale. La mémoire familiale n'est plus rythmée par une seule chronologie, mais par un ensemble de temporalités : celle, rapide, des publications et des réactions en ligne ; celle, plus lente, de la consultation et de la redécouverte

⁵⁵ Balleys, C. (2018). Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements ? *Enfances, Familles, Générations*, 40. <https://journals.openedition.org/efg/6094>

des archives ; et celle, plus étalée encore, des interactions entre générations. Chaque membre de la famille peut interagir avec le patrimoine numérique à son propre rythme, entraînant une multitude d'usages et de mises en récit du passé⁵⁶. Cette dynamique crée une mémoire collective où des souvenirs anciens sont revisités, commentés ou enrichis par de nouveaux apports générationnels, contribuant à une circulation continue et vivante des histoires familiales. Ces dynamiques sont particulièrement pertinentes pour la généalogie, car elles permettent de reconstituer des parcours familiaux et de relier les générations autour de récits partagés.

De surcroît, la médiation technique⁵⁷, notamment par le biais des réseaux sociaux, influe fortement sur les rythmes de transmission et la durée de vie des archives familiales. Les formats numériques, tels que les stories éphémères ou les albums permanents, imposent leurs propres temporalités et modifient la manière dont les souvenirs sont partagés et conservés.

Selon un rapport publié par l'UNAF en 2022, les choix opérés par les familles entre partage immédiat et archivage durable s'accompagnent d'un rôle accru des médiateurs techniques et sociaux : ce sont souvent les parents ou les membres les plus technophiles qui gèrent la synchronisation, voire la fragmentation, des temps familiaux en ligne. Cette médiation complexe redéfinit la visibilité des souvenirs et la continuité de la mémoire transmise, tout en introduisant la possibilité de ruptures, d'oublis ou de recompositions selon la temporalité des supports utilisés.

La mémoire familiale numérique s'inscrit désormais dans des temporalités multiples : l'accélération des échanges sur les réseaux sociaux, la possibilité de revisiter en continu les archives anciennes, et la superposition des rythmes entre générations bouleversent les modes de transmission. Les plateformes et formats numériques structurent la conservation et le partage des souvenirs, rendant la mémoire familiale plus interactive, collective et dynamique. Ces évolutions offrent également de nouvelles perspectives pour la généalogie successorale, en facilitant l'accès aux archives et la mise en récit des parcours familiaux à travers les générations.

La médiation visuelle, par les images et les vidéos numériques, contribue de manière permanente à la construction et à la visibilité de la mémoire familiale. Toutefois,

⁵⁶ Vats-Laaroussi, M, Op. cit.

⁵⁷ En médiologie, ensemble des procédés et dispositifs matériels qui permettent de transmettre un savoir

elle nous interroge sur les frontières entre sphère intime et espace public. Cette dernière sous-partie aura donc pour but d'analyser ces tensions, en explorant comment la mémoire familiale se négocie et se transforme dans l'environnement numérique.

3) COMMUNICATION, NARRATION ET VISIBILITÉ DE LA MÉMOIRE FAMILIALE

A. La mise en récit comme acte social

La mise en récit, appelé également storytelling désigne le processus par lequel des événements, des souvenirs ou des expériences sont organisés, racontés et structurés sous forme d'histoire. C'est un acte social qui permet de donner du sens aux faits vécus, de les relier entre eux, et de les transmettre à d'autres.

Elle ne se limite pas cependant à une simple succession de souvenirs ou de documents : elle s'inscrit dans une véritable construction culturelle et sociale, telle que l'a montré Philippe Ariès dans ses travaux sur l'histoire privée des familles⁵⁸. Selon lui, le récit familial façonne les représentations collectives du temps, de la transmission et de l'intimité, jouant un rôle clé dans la conscience des générations et le sentiment d'appartenance à une lignée.

Concernant la mémoire familiale, la mise en récit permet de raconter l'histoire d'une famille de différentes façons : par la parole, par des photos ou encore des vidéos. L'objectif principal est de maintenir le lien entre les différentes générations. Le choix de la narration permet ainsi de faciliter la compréhension et la transmission.

Elle sert également de cadre pour la généalogie successorale, cette dernière se basant sur un établissement précis de la filiation. Les déclarations de succession font ainsi partie de cette mise en récit car elles nous éclairent sur les biens possédés par la famille ainsi que sur leur provenance originelle.

Cette démarche narrative mobilise des archives familiales, des actes notariés, des témoignages et des anecdotes qui deviennent les outils d'une représentation sociale

⁵⁸ À COMPLETER

des héritiers et de la parenté. Le récit généalogique intègre autant d'histoires vécues ou transmises que de constructions ou de reconstructions : il se nourrit de souvenirs réels et d'interprétations, reflétant les tensions, les oublis et les choix propres à chaque famille.

La mise en récit familiale s'inscrit également dans des temporalités multiples, mélangeant passé, présent et projections futures⁵⁹, ce qui est particulièrement accentué par les outils numériques qui permettent de revisiter et d'actualiser en continu les souvenirs et archives.

Dans ce processus, le numérique facilite aujourd'hui la circulation et la co-construction du récit. Les plateformes généalogiques, les bases collaboratives et la publication d'archives familiales en ligne offrent de nouveaux espaces sociaux où la mémoire successorale s'exprime, se discute et se réinvente, donnant une place centrale à l'interaction et à la transmission intergénérationnelle.

Par ailleurs, la mise en récit n'a pas seulement une fonction de transmission, mais joue un rôle identitaire et social crucial : elle légitime les appartenances, renforce les liens familiaux, mais peut aussi être le lieu de conflits et d'exclusions, notamment dans les contextes successoraux. L'usage du numérique engendre aussi des tensions liées à la médiation des souvenirs : la facilité de partage accroît les enjeux de vie privée et modifie la manière dont certains épisodes familiaux sont sélectionnés, mis en avant ou occultés.

Enfin, les pratiques intergénérationnelles permettent aux plus jeunes de revisiter, commenter et réinterpréter à leur manière ces récits, contribuant ainsi à une mémoire familiale vivante et évolutive, qui se renouvelle sans cesse.

Ce partage peut parfois poser des questions, notamment sur ce qui est rendu public ou ce qui reste privé. C'est pourquoi il est important d'étudier maintenant ces limites et ces enjeux autour de la mémoire familiale numérique.

B. La visibilité numérique : de la mémoire intime à l'espace public

Il existe à ce jour des tensions concernant la mise en ligne de la mémoire familiale. Il y a une volonté de la partager aux nouvelles générations et de raconter

⁵⁹ Balleys. C. Op. cit.

une histoire, mais dans le même temps il y a une volonté de protéger cette mémoire familiale. Ces enjeux ambivalents influencent ainsi la conservation et la transmission de ces données numériques.

Les plateformes collaboratives jouent donc un rôle majeur dans le partage de l'histoire familiale. Par exemple Geneanet possède des fonctionnalités qui permettent de mieux comprendre le lien entre les individus, savoir la répartition géographique du nom, s'il est étendu. D'après François Nègre, les réseaux sociaux favorisent une meilleure compréhension de la mémoire familiale.

Pour le généalogiste cette diffusion des informations est intéressante car elle permet une meilleure compréhension du lien familial entre différentes personnes. Ces données nécessitent cependant d'être minutieusement vérifiées à titre professionnel. Dans le cadre du sondage que j'ai diffusé, la quasi-totalité des répondants ne diffuse pas de documents ou d'archives personnelles sur les réseaux. Les rares ayant répondu oui justifient cela par une volonté de partage. Cela va de pair avec une autre question que j'ai posé sur le rôle des réseaux sociaux, si 86% m'ont répondu que cela facilite le partage et la transmission, la moitié estime que cela fragilise la confidentialité des données. Pour beaucoup le partage de ces données constitue un gain de temps, par exemple un répondant a déclaré que « chaque photo ou mot peut être un indice essentiel pour rassembler les pièces du puzzle ». Ce répondant peut être considéré comme un « généalogiste 2.0 » car la pratiquant depuis moins de 2 ans à titre professionnel.

Les plateformes généalogiques, les réseaux sociaux, ainsi que les bases collaboratives dédiées à la conservation des archives familiales permettent un accès élargi et facilité aux récits et documents du passé. Cette visibilité accrue offre des opportunités considérables : elle favorise la circulation des histoires familiales au-delà des frontières générationnelles et géographiques, renforce les liens sociaux en créant des espaces d'échange et de dialogue entre membres dispersés, et participe à la construction d'une mémoire collective plus vivante et participative.

Cependant, cette exposition publique de la mémoire familiale soulève aussi des questions. La diffusion des données personnelles, photos, vidéos ou documents sensibles peut entraîner une perte de contrôle sur l'usage de ces informations. Le risque de voir ces souvenirs décontextualisés, mal interprétés ou partagés auprès d'un public non désiré inquiète de nombreuses familles. Le sondage réalisé me

permet de corroborer cette analyse. Le manque de fiabilité des données ainsi que la perte de confidentialité sont ainsi beaucoup cités dans les réponses.

De plus, la visibilité dans ces espaces numériques peut exacerber des tensions internes, notamment lorsque certains membres de la famille contestent la façon dont l'histoire est racontée ou la nature des informations rendues accessibles.

Sur le plan juridique, que nous avons développé en amont, la protection des données familiales en ligne s'inscrit dans le cadre du RGPD, qui impose notamment des règles strictes quant au consentement, à la durée de conservation, et aux droits des personnes sur leurs données personnelles. Toutefois, la complexité des relations familiales rend souvent difficile l'application pratique de ces principes, particulièrement lorsque les récits concernent plusieurs générations ou sujets sensibles.

Les familles développent donc diverses stratégies pour préserver leur intimité : paramétrage des plateformes comme Geneanet pour limiter l'accès aux membres de confiance, choix sélectif des contenus à partager, anonymisation partielle des informations (si la personne est en vie), ou encore la constitution de groupes privés fermés sur les réseaux sociaux et sites collaboratifs. Ces pratiques reflètent un équilibre fragile entre le besoin de transmission et le droit à la discrétion, chaque famille devant négocier son propre « contrat mémoriel » en fonction de ses sensibilités et de ses objectifs.

Par ailleurs, la confidentialité est particulièrement cruciale lorsqu'il s'agit de données sensibles ou confidentielles, telles que des conflits familiaux, des héritages litigieux, ou des secrets transmis de génération en génération. La médiation numérique doit intégrer ces dimensions, car la divulgation involontaire ou non consensuelle peut non seulement porter atteinte à la vie privée, mais aussi fragiliser les relations familiales et compromettre la confiance nécessaire à un travail de mémoire partagé.

La mémoire numérique familiale présente donc un paradoxe majeur : si elle facilite la conservation et la diffusion des récits, elle peut aussi contribuer à leur déformation. La facilité de modification ou de réinterprétation des contenus numériques permet une mémoire vivante mais parfois instable, où certaines histoires sont mises en avant tandis que d'autres sont oubliées ou marginalisées. Il y a donc un équilibre à trouver, entre transparence, nécessaire pour alimenter le dialogue

familial, et discrétion, indispensable pour préserver la confidentialité et le respect des sensibilités individuelles. Ce jeu influence profondément la manière dont la mémoire collective se construit, valorisant des membres ou événements au détriment d'autres. Cela induit donc pour le généalogiste un véritable jeu d'équilibriste pour jongler avec ces données sans s'immiscer pleinement dans l'intimité familiale.

La mise en récit familiale trouve également son prolongement dans la médiation visuelle. Images et vidéos numériques rendent les souvenirs visibles, favorisent leur partage intergénérationnel et structurent la mémoire familiale de manière tangible.

C. La médiation visuelle

La médiation visuelle désigne l'ensemble des processus par lesquels la mémoire familiale est transmise, partagée et préservée par le biais de supports visuels. Il peut s'agir de photos, de films, d'albums ou encore de documents partagés via les réseaux sociaux. En appliquant l'approche de Debray, il s'agit d'analyser la manière dont les supports matériels, et les pratiques qui leurs sont associées comme la conservation, construisent et façonnent la mémoire d'une famille pour constituer un véritable patrimoine familial qui sera transmis de génération en génération.

Les supports visuels ont un rôle central dans la transmission du récit familial car ils complètent, voire même se substituent à la tradition orale et assurent la pérennité et l'accessibilité d'une trace pour les générations futures. Il convient malgré tout de réfléchir au bon format. Une photo classique conserve une authenticité mais sa conservation et sa diffusion reste limitée par rapport à une photo que l'on numérise. Celle-ci offre une accessibilité immédiate et une transmission beaucoup plus large dans le cercle familial.

Les plateformes de généalogie et les réseaux sociaux deviennent donc des médiateurs techniques dans la transmission et la diffusion des souvenirs familiaux. Ainsi des sites comme Geneanet ou Filae facilitent la mise en relation des membres d'une famille en rassemblant des documents familiaux. On assiste donc à la construction d'un récit collectif⁶⁰, ce qui est précieux pour le généalogiste qui va pouvoir mieux reconstruire l'histoire familiale.

⁶⁰ Muscinesi, F. (2012, 21 novembre). Blogging et réseaux sociaux pour la publication et la valorisation d'archives et de fonds de bibliothèque. *Pôle Image-Son*. <https://doi.org/10.58079/q3ja>

Les réseaux sociaux, en tant que médiateurs, amplifient cette visibilité par leurs fonctionnalités de partage. On y trouve également des mécanismes de partage ne permettant pas la transmission de l'histoire familiale, comme la story qui est une publication éphémère et qui disparaît au bout de 24 heures. Ces outils numériques modifient l'essence même de la médiologie en la faisant devenir interactive et participative⁶¹. Cette médiation technique soulève ainsi des enjeux de durabilité des traces archivistiques, de protection de la vie privée et de gestion des droits, qui nécessitent une attention particulière pour garantir la pérennité et la confidentialité des souvenirs familiaux numériques.

Ces mêmes supports numériques jouent un rôle du fait d'une temporalité nouvelle. L'instantanéité modifie les usages traditionnels selon les générations. Les jeunes consultant de manière immédiate tandis que les générations précédentes vont à leur rythme. Cela crée donc un dialogue constant entre le passé et le présent. Cette superposition d'archive permet de réinterpréter la mémoire familiale, permettant une construction plus vivante.

Les images offrent ainsi une visibilité dans la transmission des souvenirs, permettant à la généalogie successorale d'ajouter une dimension sociale à la pratique du métier. Elles constituent une forme de passerelle entre les générations, permettant aux aînés de perpétuer l'héritage familial et aux jeunes de se construire une identité.

Ainsi, les réseaux sociaux et les plateformes numériques transforment profondément la mémoire familiale. Par l'accélération et l'immédiateté des échanges, la redécouverte rétroactive des archives ou la médiation visuelle des souvenirs, les pratiques numériques réorganisent les temporalités et les rythmes de la transmission. Ces dynamiques favorisent une mémoire collective vivante, et interactive ; tout en posant de nouvelles questions sur la conservation, la visibilité et l'accessibilité des archives familiales.

Nous allons exposer la manière dont se structure la généalogie numérique, en analysant comment valoriser les archives, gérer les enjeux éthiques et techniques, et construire des récits identitaires partagés au sein de la famille, tout en tenant compte des limites et des défis liés au numérique

⁶¹ Halais, J. (2012). Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*, 227(3). https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4976

III. STRUCTURER LA GÉNÉALOGIE NUMÉRIQUE : APPORTS, LIMITES ET PERSPECTIVES ARCHIVISTIQUES

La pratique de la généalogie successorale à l'ère du numérique implique de nombreux enjeux qu'il convient d'analyser. Nous allons voir le rôle des réseaux dans la mise en avant de la mémoire familiale, qui ne se limitent pas simplement à la diffuser. Nous allons voir également que cette pratique implique de nombreux enjeux dont il faut tenir compte. Enfin nous verrons que cette nouvelle manière de pratiquer la généalogie contribue à construire une identité, collective et individuelle.

1) CONTRIBUTION DES RÉSEAUX SOCIAUX À LA VALORISATION DES ARCHIVES FAMILIALES

A. Accessibilité élargie des archives familiales

Comme nous l'avons évoqué en amont, les réseaux sociaux ont bousculé la pratique de la généalogie ainsi que la manière de consulter les archives. Au-delà de la simple circulation des archives familiales, les plateformes numériques favorisent aujourd'hui l'élargissement de l'accès aux documents pour l'ensemble des membres de la famille, permettant leur consultation organisée et leur valorisation à long terme.

La numérisation des archives familiales, accompagnée de leur diffusion sur les réseaux sociaux et plateformes numériques, a profondément élargi l'accès intergénérationnel à la mémoire familiale. Il est désormais possible de consulter les documents familiaux à distance et en tout lieu, ce qui facilite la participation de toutes les générations, en particulier des plus jeunes, à la connaissance de l'histoire familiale. Cette accessibilité favorise notamment la généalogie successorale : les actes d'état civil, testaments et déclarations de succession peuvent être numérisés, partagés et consultés en ligne par ceux qui s'y intéressent. Nous verrons malgré tous les enjeux de confidentialité liés à ces documents.

Selon le rapport « L'avenir de la consultation des archives dans la recherche »⁶², publié en 2024 par le SIAF, 65 % des répondants privilégient l'accès numérique pour

⁶² <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/763470835>

leur facilité et leur praticité, permettant une démocratisation inédite des usages et une transmission familiale qui dépasse les frontières physiques et générationnelles.

La numérisation constitue également une étape essentielle dans la valorisation des archives familiales, permettant de transformer des documents physiques en formats numériques accessibles. Grâce aux outils digitaux, ces archives peuvent être diffusées à un large public via des plateformes en ligne, des sites Internet ou des bases de données dédiées⁶³. La diffusion numérique facilite non seulement la préservation des originaux en limitant leur manipulabilité, mais aussi leur promotion auprès des chercheurs, des familles et du grand public. Elle favorise également une meilleure conservation en évitant la dégradation physique des supports.

Les archives familiales, une fois numérisées, peuvent être intégrées dans des projets de recherche, des expositions ou encore des publications, renforçant leur dimension patrimoniale et leur reconnaissance culturelle. Leur utilisation dans des travaux académiques, historiques et généalogiques favorise l'enrichissement de la connaissance collective, en illustrant des périodes ou des expériences particulières⁶⁴. En cela, la valorisation dépasse la simple conservation pour devenir un véritable acte de transmission et d'enrichissement du patrimoine familial et collectif.

Cette accessibilité élargie constitue un premier pas vers une gestion plus structurée des archives familiales : pour garantir leur pérennité, leur lisibilité et leur utilité à long terme, il devient nécessaire de penser à leur centralisation et à un archivage collaboratif, ce qui facilite le travail du généalogiste.

B. Centralisation et archivage collaboratif

L'organisation et la centralisation des archives familiales passent par la mise en place d'outils numériques spécialisés et la création de plateformes internet ou de bases de données. Ces outils présentent l'avantage de donner une nouvelle visibilité aux archives familiales. On est dans une situation où ces sources de travail qui sont importantes pour le généalogiste sont dispersées un peu partout sur internet.

L'archivage collaboratif introduit donc une dimension participative et sociale dans la constitution du patrimoine familial. Les plateformes telles que Geneanet ou

⁶³ Le temps des plateformes : enjeux, différences et complémentarité de l'archivage des médias sociaux numériques à la Bibliothèque nationale de France et à l'Institut national de l'audiovisuel

⁶⁴ Ibid.

MyHeritage permettent aux membres d'une famille de contribuer activement à l'enrichissement des archives, de commenter et compléter les informations existantes, et d'ajouter des documents ou anecdotes personnelles. Un travail de vérification s'impose malgré tout pour tout généalogiste successoral qui ne peut pas fixer de personne. En généalogie le terme de fixer permet de confirmer le nombre d'enfants d'un couple par le croisement de différentes sources fiables comme un recensement de population ou une déclaration de succession.

Enfin, la pérennité de ces archives numériques repose sur des pratiques d'organisation et de sauvegarde rigoureuses. L'adoption de formats standardisés, la mise en place de sauvegardes multiples et la gestion des mises à jour sont indispensables pour préserver l'intégrité des données sur le long terme.

La centralisation et l'archivage collaboratif permettent ainsi non seulement de valoriser les archives familiales, mais aussi de créer un véritable environnement organisé et sécurisé, préparant le terrain pour une exploitation optimale des documents dans la généalogie successorale et la construction d'une mémoire familiale participative.

C. Exemples concrets de plateformes et de pratiques

Sur Geneanet des internautes ont eu l'idée de créer des bases collaboratives, on peut citer le cas du groupe « Mémoire d'Opale »⁶⁵ qui recense les individus ayant des origines dans la Côte d'Opale, située dans la région des Hauts-de-France. À ce jour ce groupe recense 298 554 personnes⁶⁶. Cette base constitue une source d'information majeure pour le généalogiste qui doit cependant vérifier l'exactitude de l'information, les erreurs étant fréquentes notamment du fait des orthographes différentes d'un prénom ou d'un nom de famille.

Un autre grand projet mis en place en 2020 joue un rôle dans la transmission de la mémoire familiale, il se nomme « Mémoire des lieux »⁶⁷. Cela permet de retracer la vie familiale en se basant sur le lieu de résidence ou de travail. C'est un projet entièrement collaboratif, tout utilisateur peut renseigner une information sur une

⁶⁵<https://www.memoiredopale.fr/ressources-documentaires/la-base-genealogique-collaborative/#:~:text=C%27est%20ainsi%20qu%27est,travailler%20sur%20sa%20base%20personnelle>.

⁶⁶ Statistique en Août 2025

⁶⁷ <https://www.geneanet.org/lieux/>

adresse ou un bâtiment⁶⁸. C'est une autre source importante pour le généalogiste qui peut suivre un couple tout au long de sa vie par exemple, le recensement de population lui permettant de fixer le nombre d'enfant d'un couple.

Il existe également de nombreux blogs, sujet développé dans le mémoire d'Hélène Laug concernant l'évolution de la pratique généalogique amateur en France à l'ère du numérique⁶⁹. Il convient de souligner que leur nombre ne fait que grandir avec les années, il est difficile de les quantifier mais on peut citer le blog Auprès de nos Racines, tenu par Élise Lenoble, qui m'a été très utile pour ce mémoire⁷⁰.

Des logiciels ou des solutions libres de gestion d'archives permettent d'organiser, classer et décrire les documents familiaux, tout en intégrant des objets numériques et des liens vers des référentiels en ligne. On trouve également des logiciels permettant de construire son propre arbre généalogie, comme Heredis⁷¹. Ce logiciel existe depuis 31 ans, il n'est pas complètement gratuit, un abonnement étant nécessaire pour l'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités du logiciel. Les cabinets de généalogie quant à eux ont développé leur propre logiciel pour faire des arbres généalogiques, comme le cabinet ADD.

Nous avons donc vu que ces plateformes offrent de nouvelles opportunités pour valoriser et partager les archives familiales, elles soulèvent malgré tous des enjeux éthiques, techniques et juridiques. Dans le cadre de la pratique de la généalogie successorale, la manipulation de documents sensibles comme les actes de notoriété ou les déclarations de succession rend nécessaire une réflexion sur la confidentialité, la sécurité et la pérennité des données.

2) ENJEUX ÉTHIQUES, TECHNIQUES ET JURIDIQUES

A. Confidentialité et consentement

Dans son quotidien, le généalogiste est amené à consulter de nombreux documents sensibles : actes notariés, testaments, déclarations de succession, acte de

⁶⁸ Jost. C. (2020, 7 janvier). Généalogie : lancement d'une plateforme collaborative dédiée à l'histoire des lieux et des bâtiments fréquentés par vos ancêtres. <https://www.archimag.com/archives-patrimoine/2020/01/08/memoire-lieux-plateforme-collaborative-histoire-genalogie-ancetres>

⁶⁹ L, H Op. cit.

⁷⁰ <https://www.aupresdenosracines.com/>

⁷¹ <https://home.heredis.com/>

notoriété, jugements. L'accès à ces documents est donc très encadré en raison de leur très haute confidentialité, en particulier pour les individus en vie.

Le généalogiste doit entre autres fournir une autorisation du SIAF⁷² pour toute demande d'acte d'état civil de moins de 75 ans à compter de la clôture du registre⁷³. Seuls les actes de décès sont librement communicables. C'est une autorisation valable pour une durée de quatre ans. En ligne ces actes sont consultables dans un délai de 100 ans faisant suite à la clôture du registre.

Les règles de confidentialité s'appliquent également en ligne, le généalogiste doit tenir compte de loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui a institué la CNIL et défini ce qu'est une donnée à caractère personnelle (article 2) : « Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne ».

Le généalogiste doit en tenir compte et il peut refuser d'envoyer une copie du tableau en ligne pour des raisons de confidentialité⁷⁴. La confidentialité constitue un enjeu majeur. Les informations contenues dans les actes successoraux sont protégées par la loi et ne peuvent être partagées librement. Selon les recommandations de la CNIL, toute mise en ligne ou circulation de données personnelles exige le consentement explicite des ayants droit ou des membres de la famille concernés.

La CNIL est très soucieuse du respect des données personnelles, et pour cette raison elle peut être amenée à rendre visite aux cabinets généalogiques pour vérifier que la législation est bien respectée. L'étude Coutot-Roehrig a par exemple une page d'information sur le traitement de ces données⁷⁵. Des Délégués à la Protection des Données (DPO) sont désormais présents au sein des études pour qu'elles puissent se conformer à la législation actuelle.

⁷² <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/88401718>

⁷³ Articles L213-1 et L213-2 du Code du Patrimoine

⁷⁴ Entretien du 7 mars 2025

⁷⁵ <https://www.coutot-roehrig.com/donnees-personnelles/>

Le généalogiste, en raison des documents qu'il consulte dans sa pratique quotidienne, est soumis au secret professionnel. Il est donc tenu de préserver la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de ses recherches. Cela inclut les données personnelles des héritiers potentiels, les détails sur la composition du patrimoine successoral, et toute autre information sensible liée à la succession.

La numérisation et la mise en ligne des archives familiales, bien qu'elles facilitent l'accès et la diffusion des informations, introduisent de nouveaux défis éthiques et techniques. Les généalogistes doivent garantir la sécurité des données, veiller à la pérennité des fichiers et s'assurer que les informations sensibles ne soient pas exposées à un public non autorisé.

Le RGPD prend également une place toujours plus croissante au sein des cabinets de généalogie successorale, il renforce les droits des personnes concernées sur leurs données personnelles. Les généalogistes doivent donc être en mesure de répondre aux demandes d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement des données. Un héritier peut ainsi se manifester pour récuser l'utilisation de ses données personnelles par le généalogiste. Du fait de la création de base de données par les cabinets, des mesures doivent être prises pour ne pas contrevenir à la vie privée des personnes vivantes. Cela pose la question du consentement.

Le généalogiste et l'héritier signent donc un contrat de révélation. Ce contrat révèle l'ensemble des droits de l'héritier ainsi que les montants des honoraires du généalogiste. Il est régi par le Code de la Consommation. Le généalogiste est rémunéré avec le consentement des héritiers. C'est pourquoi il doit dans un premier temps obtenir leur accord afin de pouvoir recevoir des honoraires⁷⁶.

Le passage de la généalogie successorale au niveau numérique ne déroge pas à ces obligations, mais les renforce. La mise en ligne des documents, leur diffusion sur des plateformes collaboratives ou l'archivage numérique élargissent l'accès tout en créant des risques accrus pour la confidentialité et la sécurité des données. Ainsi, les pratiques numériques doivent conjuguer accessibilité et protection des informations, garantissant à la fois la pérennité et la transmission fiable de la mémoire successorale.

⁷⁶ <https://www.andriveau.fr/faq-heritage/>

Ces enjeux éthiques et techniques constituent donc un véritable cadre dans lequel s'inscrivent les pratiques numériques de consultation et de partage des archives familiales. Ils posent donc une question que l'on va développer : comment les réseaux sociaux et les outils numériques participent à la pérennité de ces données ainsi qu'à leur sécurité. Les risques sont en effet très nombreux quant à l'intégrité des documents familiaux au niveau numérique.

B. Pérennité et sécurité des données numériques

La sécurité et la pérennité des données sont également des défis centraux. Les documents numériques peuvent être exposés à des pertes, corruptions ou accès non autorisés. Nous allons donc étudier ici les recommandations faites par les instances concernant la préservation et la sauvegarde de ces données.

Le SIAF recommande, par le biais de son guide méthodologique, l'usage de formats ouverts et durables⁷⁷ comme les fichiers PDF⁷⁸ ou les fichiers d'images JPEG⁷⁹ car ils permettent une visibilité et une accessibilité pour le document sur le long terme, à savoir 20-30 ans. Ce guide conseille également d'effectuer de nombreuses sauvegardes, c'est la règle du 3-2-1⁸⁰ ainsi que de vrais protocoles d'archivage numérique pour limiter au mieux les pertes de données ou la corruption des fichiers. Il est ainsi conseillé d'horodater régulièrement les fichiers par exemple pour connaître en détail les actions effectuées dessus.

Au sein du cercle familial, la CNIL préconise de faire appel à des médiateurs techniques, en général des personnes mieux formées à l'archivage, pour assurer la bonne conservation et la sécurité des données liées à l'histoire familiale. La plateforme cybermalveillance a ainsi mis en place un guide qui préconise de nombreux conseils en la matière : utilisation de mots de passe robustes, sauvegardes régulières, mises à jour logicielles, recours à des antivirus, et sensibilisation de tous

⁷⁷ Guide méthodologique pour le choix des formats numériques pérennes dans un contexte adapté aux données orales et audiovisuelles

⁷⁸ Portable Document Format

⁷⁹ Joint Photographic Experts Group

⁸⁰ Cf p.41

les membres aux règles élémentaires de cybersécurité. L'utilisation d'un cloud sécurisé est également recommandée pour éviter de multiplier les supports⁸¹.

La norme ISO-14721, également connue sous le nom de modèle OAIS (Open Archival Information System), constitue un cadre fondamental pour la gestion pérenne des archives numériques. Cette norme vient en complément des préconisations du SIAF en structurant l'ensemble du processus d'archivage, depuis la gestion des données jusqu'à leur diffusion, en passant par leur stockage et leur gestion. Elle formalise des fonctions clés, telles que la conservation de l'intégrité et de l'authenticité des documents, la gestion des métadonnées, ainsi que la planification pour faire face aux évolutions technologiques. En intégrant la norme OAIS dans la conservation des données numériques familiales, on dispose d'un modèle organisationnel et fonctionnel robuste garantissant que les archives numériques restent accessibles et exploitables sur le long terme.

Dans le contexte familial, elle permet d'harmoniser les pratiques, d'assurer une sécurité et une pérennité des données, en s'inscrivant dans une logique de gestion et de collaboration intergénérationnelle. Ainsi, la norme ISO-14721 enrichit et structure l'approche technique et organisationnelle indispensable à la sauvegarde durable du patrimoine numérique.

Cela concerne évidemment les documents en lien avec la généalogie successorale comme le testament authentique (rédigé par le notaire) ou une déclaration de succession. Toute perte peut en effet être fatale pour la transmission du patrimoine familial.

Il ne faut malgré tout pas oublier que l'obsolescence se fait croissante et qu'une vigilance s'impose pour que les formats conservent leur intégrité.

Cette entraide intergénérationnelle est précieuse pour la transmission du patrimoine numérique, mais présente des limites si les pratiques de gestion et de sauvegarde ne sont pas harmonisées, ce qui peut fragiliser la sécurité globale des archives familiales.

La pérennité des archives numériques, que ce soit en contexte institutionnel ou familial, repose sur trois piliers : le choix de bons formats, des sauvegardes rigoureuses et redondantes, et une politique de gestion et de sensibilisation adaptée

⁸¹ Cyber guide familial

à tous les utilisateurs, quel que soit leur âge ou leur aisance avec l'outil numérique. L'importance du lien entre les générations est ainsi cruciale pour maintenir la pérennité de la mémoire familiale.

C. Gouvernance et bonnes pratiques de conservation

La gouvernance des archives numériques familiales repose sur une bonne répartition des rôles entre les différents acteurs. Dans le cadre de ce mémoire on se contentera d'en identifier les trois principaux : le généalogiste, les membres de la famille, et le médiateur technique.

Le généalogiste peut, avec ses compétences, authentifier les sources, établir des liens cohérents entre les documents et assurer la fiabilité des données en s'appuyant sur des outils informatiques et des bases de données spécialisées. Avec l'avènement des technologies numériques, il utilise désormais des logiciels avancés, des plateformes collaboratives et même l'intelligence artificielle. Cela lui permet d'indexer, transcrire et valoriser les documents anciens, ce qui permet d'accélérer les recherches tout en augmentant leur précision. Un dossier construit en 1 semaine il y a une dizaine d'année se fait en une demi-journée aujourd'hui. Les généalogistes constituent en outre des bases de données, les compétences en indexation sont maintenant un plus pour pratiquer le métier. La pratique est facilitée par la numérisation des données.

Les membres de la famille ainsi que les héritiers sont au cœur de la gouvernance de ces archives. Ils aident à numériser, authentifier et partager les archives familiales tout en ajoutant des souvenirs ou des anecdotes qui peuvent rendre l'histoire plus vivante et aider le généalogiste à mieux comprendre le contexte dans lequel il évolue. Des espaces comme Geneanet ou Mémoire des Lieux leur permet d'enrichir la base de données. Leur participation peut constituer la clé dans la résolution du dossier car ils possèdent des documents que le généalogiste ne peut pas consulter par lui-même. Enfin ils sont les garants de cette mémoire familiale, en favorisant l'accessibilité de ces archives et en expliquant le contexte pour que le lien avec le patrimoine familial perdure au fil des générations.

Les médiateurs techniques, du point de vue de la médiologie, sont la plupart du temps des membres de la famille qui ont plus de facilité avec le numérique. On peut donc considérer que les jeunes générations jouent souvent le rôle de médiateur numérique, du fait de leur facilité avec l'usage du numérique. Leur rôle s'étend à la

sensibilisation des autres membres de la famille sur les bonnes pratiques numériques, la gestion des mots de passe et la prévention des pertes de données. En garantissant la continuité et la sécurité des archives, ils permettent que ces dernières demeurent accessibles malgré l'évolution rapide des technologies et les défis liés à la gestion intergénérationnelle. On peut citer par exemple le serveur MediaWiki qui peut permettre le stockage de données généalogiques⁸².

En somme, cette gouvernance repose sur trois piliers complémentaires les uns des autres. On a le généalogiste qui apporte son expertise documentaire et technique sur les archives qu'il est amené à consulter, le membre de la famille qui vient la compléter et l'enrichir en lui donnant un contexte. Enfin le médiateur technique joue le rôle de gardien pour assurer l'intégrité et la pérennité des données numériques familiales.

La traçabilité et la pérennité des données garantissent donc la protection et la continuité du récit familial, tout en limitant le risque de contestation ou de perte d'informations majeures. Ainsi, une gouvernance rigoureuse et des pratiques de conservation adaptées permettent de conjuguer accessibilité, sécurité et transmission durable des archives familiales numériques.

Au-delà de la gouvernance et des différents enjeux inhérents aux archives familiales, la manière dont elles sont narrées permet de façonner la mémoire familiale et de forger une véritable identité.

3) IDENTITÉS, RÉCITS PARTAGÉS ET CONSTRUCTION D'UNE MÉMOIRE COLLECTIVE

« On ne choisit pas la généalogie par hasard ; elle est le fruit, la conséquence d'un ensemble d'événements, de lieux, de temps et de personnages gravitant autour de l'individu, tous en rapport direct ou indirect avec sa construction identitaire »⁸³. Cette quête de l'identité est ainsi présente dans la recherche généalogique de manière inconsciente⁸⁴. La diffusion des archives et des récits familiaux en ligne donne aux individus de nouvelles façons de se placer dans leur histoire. L'accès à des photos,

⁸² <https://www.yoannsculo.fr/blog/2025-05-14-logiciel-libre-gestion-archives-familiales-aide-recherche/>

⁸³ Fontenaud, S. (2011). La généalogie ou la quête identitaire. In O. Lazzarotti & P.-J. Ollagnier (Eds.), *L'identité entre ineffable et effroyable* (p. 157). Paris : Armand Colin.

⁸⁴ Olives, S. (2017). Quête identitaire et production d'histoire : Le cas des généalogistes protestants contemporains (Mémoire de master). Université d'Angers. <https://dune.univ-angers.fr/system/files/depots/16008871/20172MHD7791/7791F.pdf>

documents et témoignages permet de construire une identité personnelle à partir de la mémoire familiale collective. Le récit numérique ne se limite pas à la consultation : il devient un espace d'expression où chacun choisit quels souvenirs mettre en avant et comment les interpréter.

A. Formation de l'identité individuelle à travers le récit familial

L'accès aux archives familiales numérisées permet ainsi à chaque individu de se situer dans la lignée familiale. Le fait de consulter des documents, des photos ou même de simples lettres permet de construire un premier lien avec ses ancêtres. Cette question résonne d'autant plus avec l'essor du numérique et son usage quotidien par les jeunes générations.

La construction identitaire individuelle se base ainsi sur un véritable travail de sélection et d'interprétation des archives dont il dispose. Chaque personne va pouvoir choisir le souvenir qui le marque le plus et qui résonne avec son propre parcours personnel⁸⁵. Ce processus de sélection permet d'écrit un récit familial individuel. Il permet deux choses : se reconnaître dans la lignée familiale mais également s'identifier comme son propre acteur au sein de celle-ci.

Les archives numériques facilitent d'autant plus cette démarche par leur accessibilité et leur exhaustivité. Elles permettent une construction individuelle interactive et dynamique faite de choix mûrement réfléchis. De surcroît cette identité est perpétuellement redéfinie par l'expérience vécue au quotidien par l'individu.

L'usage de plateformes collaboratives comme Geneanet contribue activement dans l'affirmation de sa propre identité. Le partage d'éléments de l'histoire familiale permet à l'individu d'affirmer son appartenance à un groupe tout en conservant sa singularité. Il permet également d'enrichir ses propres souvenirs et de faire évoluer sa propre perception.

Cette dynamique individuelle ne peut pas s'effectuer de manière isolée, elle est le fruit d'une co-construction et évolue au fil des échanges avec les internautes. Un projet comme Mémoire des Lieux permet d'enrichir de manière collaborative l'histoire familiale en ajoutant une interprétation personnelle sur le récit. Par

⁸⁵ Boisselet, A.-S. (2014). Les papiers de famille aujourd'hui, objets de mémoire et supports de recherche : Les archives familiales au service de la généalogie (Mémoire de master). Université d'Angers. <https://dune.univ-angers.fr/system/files/depots/20133262/20142MHD2475/2475F.pdf>

différentes visions, chacun fait évoluer la compréhension de sa propre identité. Ce processus interactif, où l'on découvre à la fois le regard des autres et le reflet de soi dans la mémoire familiale, encourage à revisiter, questionner et redéfinir son propre récit en s'inscrivant dans une communauté plus large que sa seule expérience individuelle⁸⁶.

Les plateformes collaboratives ne sont pas de simples espaces de transmission de la mémoire familiale. Elles sont désormais des lieux permettant d'affirmer sa propre identité de manière collaborative.

Il existe malgré tout des limites voire même des tensions quant à la construction de l'identité individuelle par le biais du numérique. La sélection des documents par les internautes peut conduire à une édulcoration partielle de l'histoire familiale en choisissant des moments consensuels⁸⁷. Ce tri subjectif peut ainsi entraîner une négation des moments les moins valorisants.

La multiplicité des contributeurs peut également biaiser la vision de l'individu du fait des interprétations divergentes d'un événement vécu. Il peut également y avoir des tensions du fait du partage d'un document sensible qui peut révéler des secrets de famille douloureux. On peut citer le cas d'une personne qui avait caché l'histoire d'un de ses aïeux en raison d'une condamnation au bagne⁸⁸. C'est révélateur des tensions identitaires que l'on peut croiser sur les plateformes collaboratives.

Ainsi cette identité individuelle, créée par les archives familiales en ligne, est en perpétuelle évolution. La narration évolue au fil du partage ou de la réinterprétation de souvenirs, illustrant le fait que cette construction identitaire est un véritable processus dynamique.

Les réseaux sociaux prolongent ainsi cette dynamique identitaire en rendant visible la mémoire familiale. Chacun peut contribuer en partageant photos anecdotes ou même souvenir, permettant ainsi la construction d'une identité familiale.

⁸⁶ Auteur non précisé. (2020). Faire résonner les récits de vie : la plateforme numérique « Archives vivantes ». *Intermédialités / Intermediality*, (36). <https://www.erudit.org/fr/revues/im/2020-n36-im06321/1080959ar/>

⁸⁷ Bévière-Boyer, B. (2022). Les enjeux paradoxaux de l'identité numérique régaliennne. SciencesPo. <https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/2022/07/11/policy-briefles-enjeux-paradoxauu-de-lidentite-numerique-regaliennne-par-benedicte-beviere-boyer-2/>

⁸⁸ Ison, V. (2012). La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ? *Gazette des archives*, (227), 24-26. https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4954

B. Identités collectives et mémoire familiale sur les réseaux

Les réseaux sociaux constituent des espaces privilégiés pour la construction d'une mémoire familiale collective. Par le biais du partage instantané de documents de diverses natures, ils permettent aux différentes générations d'une même famille de contribuer pleinement à la construction du récit commun. Ce processus de co-construction favorise une circulation fluide des souvenirs, encourageant l'enrichissement mutuel des histoires personnelles par des perspectives multiples et parfois complémentaires⁸⁹.

Par ailleurs, ces espaces numériques permettent de dépasser les frontières géographiques et générationnelles traditionnelles, offrant un cadre où les récits se construisent de manière interactive, grâce aux interactions et partages multiples. Ce processus participe ainsi à la valorisation sociale et culturelle du patrimoine familial, tout en nourrissant une mémoire collective qui évolue avec le regard porté sur elle par ses membres et par un cercle plus large.

La mise en ligne des archives familiales bouleverse complètement la vision collective de l'histoire. Elle offre une visibilité qui participe inconsciemment à la construction d'une mémoire collective partagée. Les interactions comme les commentaires ou les likes favorisent la mise en place d'une co-narration qui est enrichi par les contributions de chacun. Elles permettent ainsi de constituer une véritable mémoire familiale dynamique.

Cette visibilité peut néanmoins créer des tensions. La publication de documents peut devenir l'objet de discussions pouvant aboutir à des controverses, illustrant ainsi la frontière mince entre vie privée et mémoire familiale partagée⁹⁰. Ainsi, la publication numérique des archives familiales pose la question du respect des sensibilités de chacun tout en favorisant l'ancrage social du patrimoine familial.

Enfin, les pratiques collaboratives en ligne jouent un rôle majeur dans le renforcement du lien intergénérationnel. Des groupes spécifiques sur des plateformes dédiées permettent un partage dynamique des souvenirs, ce qui renforce

⁸⁹ Quinche, F. (2017). Faire mémoire sur internet. Les réseaux sociaux et sites de commémoration induisent-ils de nouveaux rapports à la mort ? *Frontières*, 29(1), 4. <https://doi.org/10.7202/1042981ar>

⁹⁰ Bévière-Boyer, B, Op. cit.

le sentiment d'appartenance à la famille. Ces espaces permettent l'implication de chaque membre de la famille

C'est ainsi que les médiateurs techniques jouent un rôle important par une coordination des échanges. Grâce à leurs compétences, ils assurent la continuité de la transmission en évitant les ruptures liées à l'obsolescence technologique. Par ailleurs, ils contribuent à sensibiliser la famille aux enjeux de la conservation numérique⁹¹.

Au-delà de la simple conservation des archives familiales, leur organisation et leur partage participe directement à la construction des identités et à l'élaboration d'une mémoire collective.

C. Temporalités et continuité identitaire dans la généalogie numérique

Dans le cadre du récit familial, la temporalité est caractérisée par la coexistence de souvenirs conservés sous forme d'archives numériques avec des contributions des différents membres de la famille. Cette superposition des temporalités crée une sorte de dialogue entre le passé et le présent⁹². Ainsi la mémoire s'inscrit dans une continuité identitaire vivante où chaque génération enrichit l'histoire commune.

Cette continuité se fait par le tri ainsi que par la réinterprétation, permettant aussi de recontextualiser la mémoire familiale, et permet de bâtir un récit évolutif qui va s'adapter dans le temps avec les apports de chacun. Le numérique facilite donc cette continuité par l'accessibilité des documents anciens et récents, permettant donc la transmission de la mémoire familiale⁹³. La temporalité est une forme moderne de continuité où toutes les périodes se lient pour permettre une narration dynamique.

L'immédiateté du numérique modifie ainsi les rythmes d'interaction autour de la mémoire familiale. Le passé est vu d'une manière différente, il n'est plus un simple héritage figé mais un élément vivant⁹⁴. Elle favorise donc une mémoire dynamique qui évolue de manière permanente. Mais cette immédiateté peut conduire à des

⁹¹ Cf p. 54

⁹² Véron, B. (2007). Appartenances et mémoires familiales : le regard de jeunes adultes ayant vécu dans une famille recomposée. *Enfances, Familles, Générations*, (7), 63-75. <https://doi.org/10.7202/017787ar>

⁹³ Jonas, I. (2007). La photographie de famille au temps du numérique. *Enfances, Familles, Générations*, (7), 93-111. <https://www.efg.inrs.ca/texte/2007-7-la-photographie-de-famille-au-temps-du-numerique/>

⁹⁴ Jonas, I, Ibid.

échanges superficiels, modifiant ainsi le récit familial. Il est donc nécessaire de s'adapter en renouvelant régulièrement ces interactions.

La transmission des souvenirs numériques participe au renforcement de l'identité individuelle et collective en offrant un socle tangible qui soutient la continuité identitaire. Ils sont des repères affectifs qui permettent de créer un lien entre les générations passées et présentes. Cette circulation permet de nourrir un véritable patrimoine qui peut s'adapter aux besoins de chacun. La mémoire individuelle peut ainsi s'inscrire dans une forme de continuité collective, permettant à l'identité familiale de se transmettre au fil des générations.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de comprendre comment le numérique, redéfinit la généalogie, en particulier dans l'archivage numérique et la transmission de la mémoire.

Le numérique a bouleversé la pratique de la généalogie, notamment les profils de généalogistes et les méthodes de recherche, mais a permis également de redéfinir la manière dont la mémoire familiale se transmet. On est passé d'un stock figé à un véritable flux dynamique et vivant, accessible à tous. Cette accélération de la transmission enrichit la mémoire collective et introduit de nouvelles temporalités ainsi que de nombreuses questions liées à la pérennité des supports.

Ce travail de recherche montre l'importance des plateformes collaboratives et des réseaux sociaux concernant la mise en valeur du récit familial. Les médiateurs techniques jouent un rôle crucial dans la coordination de ces données.

Le numérique soulève malgré tout de nombreux enjeux éthiques, notamment pour les questions de confidentialité et de consentement. Il ne se contente donc pas simplement de faciliter l'accès aux archives pour le généalogiste. Il redéfinit son métier en permettant aux individus de bâtir une identité.

La généalogie successorale va faire face à de nombreux défis posés par l'intelligence artificielle. Elle pourrait faciliter le travail par l'indexation, la transcription et le croisement des sources, mais la question de la fiabilité peut se poser. Un équilibre est donc nécessaire à trouver pour garantir une bonne transmission du patrimoine familial.

Les générations futures devront évoluer entre opportunités technologiques et vigilance éthique, afin de préserver une mémoire familiale à la fois dynamique, sécurisée et durable.

SOURCES

- Plateformes généalogiques

Ancestry : <https://www.ancestry.fr/>

Filae : <https://www.filae.com/>

Geneanet : <https://www.geneanet.org/>

MyHeritage : <https://www.myheritage.fr/>

- Cabinets de généalogie successorale :

ADD : <https://www.add-associes.com/>

Andriveau : <https://www.andriveau.fr/>

Cattelin : <https://etude-cattelin.fr/>

Coutot-Roehrig : <https://www.coutot-roehrig.com/>

Guénifey : <https://www.etudeguenifey.com/>

Moyne & Associés : <https://www.moyne-associes.com/>

Quartett : <https://www.quartettgenealogie.fr/>

Terquem : <https://www.groupeterquem.fr/>

Veyron-Perrin : <https://www.vpg-associes.fr/>

- Sources littéraires

Archimag : <https://www.archimag.com/>

Revue Française de Généalogie : <https://www.rfgenealogie.com/>

BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages

Archassal, P.-V. (2006). *Généalogie : une passion moderne*. François Bourin Éditeur.

Association des archivistes français. (2020). *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste* (4e éd. refondue et augmentée). Association des archivistes français.

Beaucarnot, J.-L. (2009). *La généalogie* (3e éd.). Presses Universitaires de France.

Burguière, A., & Revel, J. (Dir.). (1992). *Histoire de la France*. Paris : Seuil

Christol, P. (2024). *Retrouver ses ancêtres polonais*. Archives Cult.

Debray, R. (2000). *Introduction à la médiologie*. Presses universitaires de France.

Flichy, P. (2010). *Le sacre de l'amateur : Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*. Seuil.

Fontenau, S. (2011). La généalogie ou la quête identitaire. Dans O. Lazzarotti & P.-J. Olagner (dir.), *L'identité entre ineffable et effroyable* (p. 157). Armand Colin

Guidou, G. (2024). *La généalogie sur Internet – Geneanet.org Edition 2024*. Archives & Culture.

Jovanovic-Floricoourt, N. (2023). *ADN, guide de généalogie génétique*. Indépendant.

Mennig Pombeiro Virga, M. (2003). *La généalogie sur Internet*. Éditions OEM-Eyrolles.

Mergnac, M.-O. (2003). *La généalogie, une passion française*. Autrement.

Mergnac, M.-O. (2023). *Mon manuel de généalogie pratique*. PQR.

Rodet, C. (2010). *Généalogies : Le récit bourgeois (XIXe et XXe siècles)*. Presses universitaires de Lyon. <https://books.openedition.org/pul/5049>

- Articles et sources en ligne

Balleys, C. (2018). Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements ? *Enfances, Familles, Générations*, 40. <https://journals.openedition.org/efg/6094>

Bévière-Boyer, B. (2022, juin). Les enjeux paradoxaux de l'identité numérique régaliennne. SciencesPo.

Fondu, D. (2018, février). Numérique : la généalogie entre dans une nouvelle ère. Les Échos. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/numerique-la-genealogie-entre-dans-une-nouvelle-ere-130481>

Géraud, J. (2025, 26 février). Généalogiste successoral : un métier d'enquête au service des héritiers inconnus. France Bleu. <https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/a-votre-service-ici-orleans/genealogiste-successoral-un-metier-d-enquete-au-service-des-heritiers-inconnus-2081933>

Guyot, L. (2025, 8 mars). Comment l'IA va décrypter un siècle de recensements de la population. Le Dauphiné. <https://www.ledauphine.com/science-et-technologie/2025/03/08/un-siecle-de-recensements-de-la-population-decrypte-grace-a-l-ia>

Halais, J. (2012). Un exemple de médiation virtuelle : les Archives départementales de la Manche. *La Gazette des archives*, 227(3). https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4976

Jonas, I. (2007). La photographie de famille au temps du numérique. *Enfances, Familles, Générations*, (7), 93-111. <https://www.efg.inrs.ca/texte/2007-7-la-photographie-de-famille-au-temps-du-numerique/>

Lenoble, É. (2022, mars). Les généalogistes connectés et les archives. Auprès de nos Racines. <https://www.aupresdenosracines.com/les-genealogistes-connectes-et-les-archives/>

Le Point. (2025, juillet). Guénifey, une autre vision de la généalogie successorale [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=Y2vZ_U1OhPk

Lopes, C. (2025, 30 avril). « Les histoires de famille font le sel de la profession » : généalogiste successoral, il est chercheur d'héritiers. France 3 Régions.

<https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/clermont-ferrand/les-histoires-de-famille-font-le-sel-de-la-profession-genealogiste-successoral-il-est-chercheur-d-heritiers-3140384.html>

Maupas, C. (2019). Le recours aux technologies socio-numériques chez les parents d'enfants placés : Support de liens, outils de résistances. *Enfances, Familles, Générations*, (32). <http://journals.openedition.org/efg/7144>

Quinche, F. (2017). Faire mémoire sur internet. Les réseaux sociaux et sites de commémoration induisent-ils de nouveaux rapports à la mort ? *Frontières*, 29(1). <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2017-v29-n1-fr03382/1042981ar/>

Royan, A. (2025, 6 juin). Successions : le Sénat vole au secours des héritiers lésés et sévit face aux abus des généalogistes. *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/argent/successions-le-senat-sevit-face-aux-abus-des-genealogistes-20250606>

Vatz Laaroussi, M. (2007). Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : De la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire. *Enfances, Familles, Générations*, (7). <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2007-n7-efg2110/017790ar/>

Véron, B. (2007). Appartenances et mémoires familiales : Le regard de jeunes adultes ayant vécu dans une famille recomposée. *Enfances, Familles, Générations*, (7). <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2007-n7-efg2110/017787ar/>

- Mémoires

Boisselet, A.-S. (2014). Les papiers de famille aujourd'hui, objets de mémoire et supports de recherche : Les archives familiales au service de la généalogie (Mémoire de master). Université d'Angers. <https://dune.univ-angers.fr/system/files/depots/20133262/20142MHD2475/2475F.pdf>

Laug, H. (2017). *La pratique généalogique amateur en France, à l'ère du numérique* [Mémoire de master, ENSSIB]. ENSSIB. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67747-la-pratique-genealogique-amateur-en-france-a-l-ere-du-numerique.pdf>

Machet, P. (2024). *La Généalogie 4.0 : la révolution de l'intelligence artificielle. Des technologies et des hommes* [Mémoire universitaire, Université de Nîmes]. Recherche Ancêtres. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04248822v1>

Olives, S. (2017). *Quête identitaire et production d'histoire : Le cas des généalogistes protestants contemporains* [Mémoire de master, Université d'Angers]. DUNE. <https://dune.univ-angers.fr/system/files/depots/16008871/20172MHD7791/7791F.pdf>

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux professionnels et amateurs

1. Pratiquez-vous la généalogie à titre :

Amateur

Professionnel

2. Depuis combien de temps pratiquez-vous la généalogie ?

Moins de 2 ans

Entre 2 et 5 ans

Entre 5 et 10 ans

Plus de 10 ans

3. Possédez-vous une formation spécifique en archivistique, histoire ou généalogie ?

Oui

Non

4. Si oui, précisez :

5. Utilisez-vous Internet dans le cadre de votre pratique généalogique ?

Oui, régulièrement

Oui, occasionnellement

Oui, rarement

Non

6. Si oui, quels réseaux sociaux utilisez-vous pour la généalogie ?

Facebook

Twitter/X

Instagram

TikTok

Youtube

Forums spécialisés (Geneanet, Filae...)

7. Pourquoi les utilisez-vous ?

Recherche d'ancêtres / d'informations

Partage de découvertes ou d'archives

Demande d'aide ou entraide

Suivi de groupes ou pages généalogiques

Usage professionnel

8. Pour vous, qu'est-ce que la généalogie ?

9. Avez-vous déjà partagé des documents ou archives personnelles sur les réseaux sociaux ?

Oui

Non

10. Si oui, dans quel(s) but(s) ?

11. Selon vous, les réseaux sociaux contribuent à... :

Préserver la mémoire familiale

Faciliter le partage et la transmission

Fragiliser la confidentialité des données

Dénaturer le rôle des archives et des généalogistes

12. Pensez-vous que la généalogie a un rôle à jouer dans la transmission de la mémoire familiale ?

Oui

Non

Sans avis

13. Les réseaux sociaux modifient ils, selon vous, la manière dont cette mémoire est transmise ?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Sans avis

14. La généalogie contribue-t-elle à renforcer votre sentiment d'identité personnelle ou collective ?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Sans avis

15. Quelles sont, selon vous, les principales opportunités offertes par les réseaux sociaux pour la généalogie ?

16. Quelles sont les principales limites ou risques selon vous ?

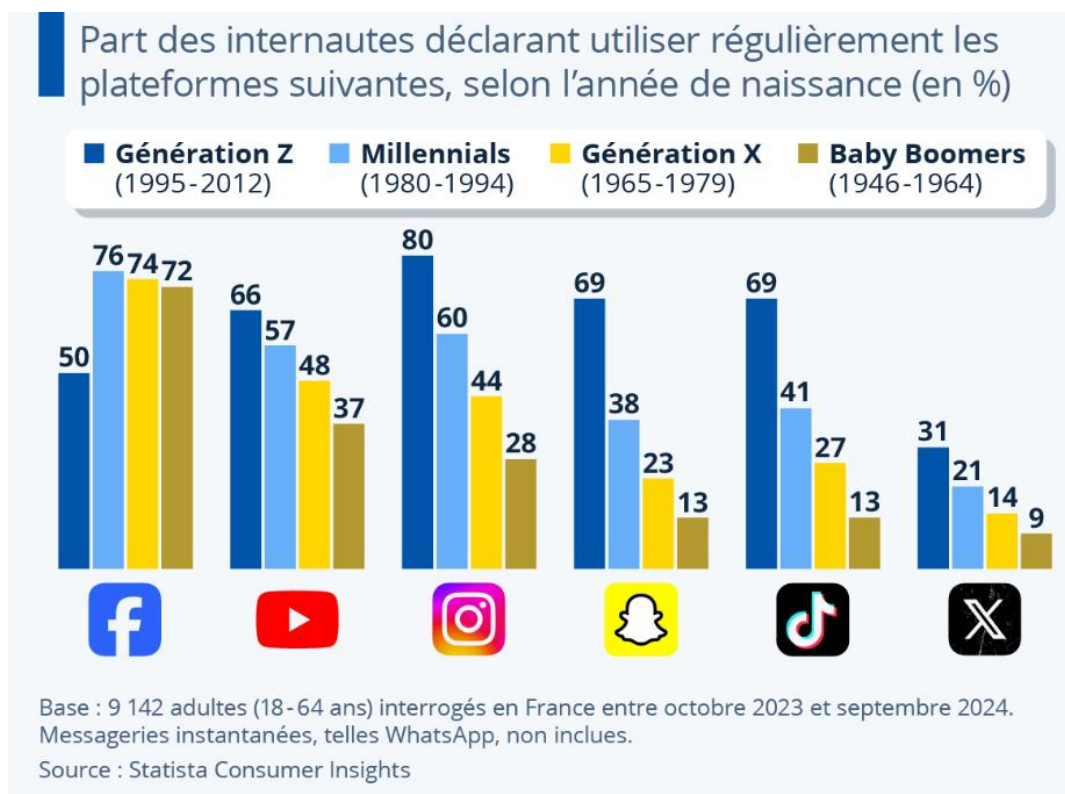
17. Quel rôle devrait jouer les institutions d'archives dans ce nouvel écosystème numérique ?

MODALITES D'ENVOI / RETOURS

Annexe 2 : Grille d'entretien

1. Pouvez-vous me parler de votre parcours personnel et de ce qui vous a amené à vous intéresser à la généalogie (et/ou aux archives, aux réseaux sociaux, etc.) ?
2. Comment avez-vous vu évoluer les pratiques de la généalogie au fil des années ?
3. Quels changements avez-vous observés dans le profil des personnes qui pratiquent la généalogie aujourd'hui ?
4. Selon vous, en quoi le numérique a-t-il transformé les rythmes et les façons de faire de la généalogie ?
5. Quelle est, selon vous, la différence entre une archive physique et une archive numérique ?
6. Avez-vous déjà utilisé les réseaux sociaux pour partager ou transmettre des éléments de mémoire familiale ? Si oui, de quelle manière ?
7. Pensez-vous que les réseaux sociaux modifient la manière dont les récits familiaux sont racontés et mis en valeur ?
8. Quel est, selon vous, l'apport principal des réseaux sociaux à la valorisation des archives familiales ou personnelles ?
9. Quels enjeux éthiques ou techniques rencontrez-vous dans la pratique de la généalogie numérique ?
10. Pensez-vous que les récits familiaux partagés en ligne contribuent à la construction d'une mémoire collective ? Pourquoi ?
11. Pour finir, voyez-vous des évolutions ou perspectives futures dans la pratique de la généalogie à l'ère numérique ?

Annexe 3 : Graphique représentant l'usage des réseaux sociaux selon l'année de naissance



GLOSSAIRE

Formats durables : formats de fichiers assurant une bonne conservation et accessibilité sur le long terme.

Formats ouverts : formats de fichiers standardisés facilement accessibles et durables (ex. PDF, JPEG) pour garantir la compatibilité future.

Généalogie familiale : discipline visant à rechercher, reconstituer et documenter l'histoire et l'arbre généalogique d'une famille, en identifiant ses membres, ses lignées, ses origines ou ses liens de parenté, à partir de diverses sources documentaires et témoignages.

Généalogie successorale : branche de la généalogie spécialisée dans la recherche et l'identification des héritiers d'une personne décédée, dans le but de leur transmettre la succession ou de régler des affaires patrimoniales et successorales.

Gouvernance numérique : ensemble des pratiques et règles encadrant la gestion, la sécurité et la pérennité des archives numériques familiales.

Médiateur technique : personne chargée d'assurer la gestion, la sécurité et la transmission des données numériques familiales.